

E.N.S.S.I.B
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES

1008
UNIVERSITE
CLAUDE BERNARD
LYON I

DESS en INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE

Rapport de recherche bibliographique

Les thèses en France

Anne Chiarisoli

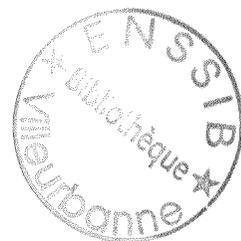
sous la direction de Monsieur Jean-Marc Proust
Conservateur à l'ENSSIB de Lyon

1995

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



813275C



E.N.S.S.I.B
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHÈQUES

**UNIVERSITÉ
CLAUDE BERNARD
LYON I**

DESS en INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE

Rapport de recherche bibliographique

Les thèses en France

Anne Chiarisoli

sous la direction de Monsieur Jean-Marc Proust
Conservateur à l'ENSSIB de Lyon

1995

Anne Chiarisoli

LES THESES EN FRANCE

RESUME

Cette note de synthèse traite des thèses en France. Elle essaye de donner une définition de la thèse et traite des conditions de dépôt, de signalisation et de reproduction. Elle essaye de dresser un panorama des outils de diffusion, et trace un historique succinct.

DESCRIPTEURS

thèse, signalement, reproduction, dépôt, modalités d'obtention.
CD-THESES, TELETHESES, répertoires, enseignement supérieur.
(Littérature grise, accès à l'information, base de données, CD-ROM, videotex, interface utilisateur, France)

ABSTRACT

This note deals with theses in France. It tries to define what thesis is and deals with the registration, and reproduction of it. This note describes the existing tools of diffusion, and retraces the historical background.

KEYWORD

Thesis, signalling, reproduction, registration, mode of examination.
CD-THESES, TELETHESES, catalogue, higher education
(grey literature, information access, database, CD-ROM, videotex, user interface, France)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE : RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE	5
Présentation de la stratégie générale	6
Les étapes de la recherche	7
-La recherche manuelle	7
-La recherche informatisée	8
DEUXIEME PARTIE : SYNTHESE	11
Qu'est-ce qu'une thèse?	12
Aperçu historique	12
-Epoque des universités médiévales	12
-L'ancien régime	13
-Evolutions au XIXème et XXème siècle.	14
TROISIEME PARTIE : BIBLIOGRAPHIE	19
- Les textes juridiques	20
- Les mémoires	21
- Les ouvrages	21
ANNEXES	25

Introduction

La recherche bibliographique de cette note ne traite que des thèses soutenues en France et se compose de plusieurs axes :

Le premier axe a consisté à rechercher des informations sur les règles qui régissent le dépôt, le signalement et la reproduction des thèses en France.

Le deuxième axe traite des répertoires existants qu'ils soient papier, sur CD-ROM ou sur Minitel : TELETHESES .

Le troisième axe traite des études qui ont pu être faites sur l'histoire des thèses en général.

Le quatrième axe traite de la littérature grise et des éditions.

La plus grande difficulté de ce sujet était de réunir une bibliographie sur un sujet qui comprend donc plusieurs axes de recherche et qui n'a pas de limites temporelles. Pour chaque recherche qu'elle soit manuelle, sur CD-ROM ou en ligne des questions ciblées qui recouvraient les quatre axes du sujet ont été posées. Les recherches sur le CD-ROM juridique ont permis de dégager une chronologie succincte, par conséquent lacunaire, mais qui aide tout de même à cerner et à comprendre certaines évolutions actuelles. L'inconvénient est qu'il ne recense des textes qu'à partir de 1984.

L'autre difficulté était de réussir à classer l'information récoltée, en effet l'évolution des statuts et leur nombre brouille la lisibilité de l'information. Les références qui au prime abord datent un peu, ont été conservées et citées car elles sont une source d'information très intéressante. Il est à noter que pour la recherche informatisée les références sont plutôt récentes, si on désire récolter de l'information plus ancienne il vaut mieux faire une recherche manuelle. Il aurait été intéressant de consulter la catalogue de la Sorbonne.

Les thèses ne font pas l'objet d'une littérature extrêmement abondante. Cependant on note en consultant les statistiques d'emprunts des thèses des grandes bibliothèques universitaires qu'elles suscitent l'intérêt de nombreuses personnes.

PREMIERE PARTIE : RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Présentation de la stratégie générale

Pour chaque étape de la recherche, d'abord manuelle puis informatisée, les termes utilisés furent à peu près les mêmes. Ils n'ont différés que lorsque l'axe de recherche changeait.

Quand il s'est agit de chercher les règles, de dépôt de signalement et de reproduction ces trois termes ont été utilisés et associés à thèse ou doctorat.

Pour les répertoires et leur constitution les termes utilisés ont été, répertoires de thèses, puis CD-THESES et TELETHESES seuls.

Pour la partie histoire des thèses, les termes histoire, ou historique associés à thèse, au singulier et au pluriel, puis à France ont été employés. Lorsqu' une recherche commençant par le terme thèse ou thèse de doctorat ne fournissait pas de références les termes employés ont été plus génériques tels que diplôme d'enseignement supérieur afin de couvrir un domaine plus large. Ces termes étaient toujours associés à France. L'expérience a montré qu'il valait mieux garder les termes précis de thèse ou doctorat.

Pour la question histoire ou historique des thèses une constatation a été faite, les textes qui étaient sélectionnés étaient souvent des thèses dont le sujet traitait d'histoire. Les références n'étaient donc pas pertinentes. Cette constatation concerne surtout la recherche en ligne.

Pour le traitement de la question des éditions commerciales de thèses en dehors des publications officielles la question posée a été publications commerciales et thèses . Cette question n'a rien donné, cependant un chapitre y est consacré dans le mémoire de Catherine Marandas.

L'utilisation de littérature grise comme descripteur n'a pas donné de réponses.

Pour juger de la pertinence des références obtenues, manuellement ou au moyen de l'informatique le contenu a été vérifié lorsque cela était possible, lorsqu'il y avait un résumé celui-ci était lu, sinon la sélection s'est effectuée en fonction du titre. Il fallait qu'il comporte au moins un des termes utilisés pour la recherche ou que le sujet concerne les thèses.

Le total des références collectées après toutes les étapes de la recherche s'élève à 27. Je n'ai pas relevé de doublon.

Les étapes de la recherche

La première étape de la recherche a consisté à récupérer de la littérature grise sur le sujet auprès du responsable de la section thèses de la bibliothèque de Lyon I, Madame Contis, qui m'a fourni des indications sur les modalités à respecter lors d'une inscription en thèse, un petit guide offert aux candidats qui préparent le doctorat ainsi que le formulaire administratif à remplir pour la soutenance, qui est le formulaire d'enregistrement de thèse soutenue (rose)¹. Certains de ces textes étaient détaillés et ont servis de base à la recherche, en particulier ceux qui décrivaient et commentaient certains arrêtés.

La recherche bibliographique a d'abord consisté à chercher, de quel numéro du Journal officiel ces arrêtés étaient tirés. Les textes législatifs les plus anciens datent de 1984 et vont jusqu'à 1994. Il n'a pas été jugé utile de citer des textes législatifs antérieurs, car ils sont déjà répertoriés dans les mémoires des étudiantes de l'E.N.S.S.I.B (ancienne E.N.S.B.) et dans l'ouvrage de Claude Jolly (les mélanges de la Sorbonne). *supplémentaires*

La seconde étape a été la consultation des catalogues des bibliothèques de :

- Lyon II
- de l'ENSSIB

La recherche manuelle

Dans les fichiers matière, à :

- thèse
- doctorat
- éducation
- édition

Sur les vingt neuf références trouvées à thèse dix étaient pertinentes. Il n'y avait pas de références sur le répertoire CD-THESES, ni sur le répertoire en ligne THELETHESES, car il n'y avait pas de section sur les catalogues informatisés. Quant aux autres sections elles n'étaient pas pertinentes pour le sujet traitant de méthodologie. Il n'y avait pas de section qui aurait pu donner des références sur l'histoire des thèses en France.

¹voir annexe 1

Pour les autres axes de la recherche bibliographique la recherche manuelle n'a rien donné en cherchant cette fois dans les fichiers matière à doctorat, à édition puis à éducation, dans la section enseignement supérieur de ce dernier.

A l'ENSSIB

En accès libre sont exposés les répertoires de thèses, ouvrages traditionnels papiers qui sont :

Le catalogue des thèses reproduites, qui est publié par l'atelier de reproduction des thèses de Lille. Ceci à un rythme de trois fascicules par an.

L'inventaire annuel des thèses de doctorat soutenues devant les universités françaises, qui est publié au rythme de trois volumes par an.

La troisième étape a consisté à faire la recherche informatisée. Cette partie de la recherche n'a pas permis de récolter beaucoup de références.

La recherche informatisée

Les CD-ROM

LEXILASER lois et règlements (1995). CD-ROM en français et en texte intégral, qui recense les actes de loi des bulletins officiels. Contient les textes du Journal Officiel depuis 1980, et est mis à jour deux fois l'an.

La première chose a été de définir les textes qui allaient être consultés et le choix s'est porté sur l'option : tous les bulletins officiels, puis il a fallu définir le genre des textes que l'on désirait consulter dans ce cas le choix fait s'est porté sur : les arrêtés, les décrets, et les circulaires combinés avec dépôt et signalisation puis thèse(s) doctorat(s) et diplôme(s).

Sur les dix huit références trouvées cinq étaient pertinentes.

Pour ce qui est de la recherche bibliographique concernant la constitution des répertoires de thèses, CD-THESES et THELETHESES la recherche n'a pas donné de résultat concluant.

ELECTRE biblio. CD-ROM de notices bibliographiques, qui recense les livres disponibles en 1994, édités par des éditeurs français dans n'importe quelle langue et par des éditeurs étrangers, mais en français . Il est mis à jour tous les mois.

Sur les onze références de la recherche, quatre références répondaient au sujet. Dans le domaine du droit. Une référence répondait à la question de l'histoire des thèses.

FRANCIS . CD-ROM qui recouvre le domaine des sciences humaines, économiques et sociales dans le monde. Il est multilingue, et fourni des notices bibliographiques. Il est mis à jour tous les ans.

Le dépôt, le signalement et la reproduction des thèses n'ont pas donné de réponses. Pour TELETHESES une seule référence dans le domaine droit de l'informatique. Il n'y avait pas de références sur CD-THESES. L'association du descripteur doctorat associé au domaine histoire de l'éducation a permis de sélectionner onze références dont trois étaient pertinentes pour le sujet.

LES BASES DE DONNEES

La recherche en ligne a été effectuée sur la base de donnée PASCAL sur le serveur DIALOG.

PASCAL : il s'agit d'une base de données bibliographiques dont les producteurs sont le CNRS et L'INIST (Institut national de l'information scientifique et technique). La période couverte est de 1973 à nos jours. Les références pertinentes pour le sujet sont au nombre de deux.

Les questions posées sont restées les mêmes que pour l'interrogation sur CD-ROM .

Questions	Réponses
S1 Doctorat or thes%	6415
S2 Signalement or depot or reproduction	63733
S3 S1 and S2	2

Questions	Réponses
S1 teletheses or cd-theses	0
S2 littérature grise	0
S3 Doctorat or thes% and Histoire	0

Les questions du deuxième tableau n' ont pas donné de réponses pertinentes.

DEUXIEME PARTIE : SYNTHESE

Qu'est-ce qu'une thèse

Le mot évoque un objet, un livre en un ou plusieurs volumes, imprimé dactylographié ou reproduit sur microfiche.

La thèse n'a pas toujours revêtu la forme que nous lui connaissons aujourd'hui, qui est l'aboutissement d'études de troisième cycle, du résultat d'une recherche originale pouvant amener à des découvertes dans la pratique sur un sujet donné et dans une matière donnée. La thèse nécessite un travail approfondi, qui présente à la fois l'historique de ce travail, et une bibliographie exhaustive sur le domaine traité. Etant un travail de recherche, elle conduit le candidat à publier des articles sur le contenu de ses travaux et les commentaires qui sont écrits dessus. Il s'agit aussi du résultat de démarches administratives. La thèse est plus une institution, qu'une véritable source de prestige. C'est aussi le passage obligé pour qui désire enseigner dans l'enseignement supérieur, car elle permet de juger l'aptitude des candidats à mener une recherche.

Voici donc un aperçu de son évolution dans le temps.

Aperçu historique

Epoque des universités médiévales

La thèse est un mot qui était inconnu des universités médiévales, cependant cela ne les empêchait pas d'avoir instauré un examen terminal dans leur cursus. Ce fut l'évolution des pratiques pédagogiques à l'époque moderne et l'introduction de l'imprimé dans les universités qui ont donné naissance à cet exercice qui est devenu le couronnement des cursus universitaires.

Les universités médiévales étaient au nombre de quinze à la fin du XIII^{ème} siècle, elles étaient plus de soixante vers 1500 et avaient des modèles tels que Paris ou Bologne. Les mots désignant les examens terminaux étaient la licence la maîtrise le doctorat. La licence a été rendue nécessaire par la politique de l'église qui voulait affirmer le droit de contrôle ecclésiastique sur toutes les écoles. Au XII^{ème} siècle la licence est de nature épiscopale au XIII^{ème} siècle elle subit des transformations, mais garde des caractères essentiels de ses origines tels que l'habilitation à l'enseignement, et reste un acte de droit public. La nature de la licence, du doctorat et leur contenu ainsi que le déroulement concret des épreuves préfigurent la thèse et la soutenance de thèse de l'époque moderne.

L'examen terminal s'est dédoublé entre la licence, puis la maîtrise, et le doctorat. Cette dichotomie est apparue dès l'origine de l'université. Quand l'université a obtenu le

quasi monopole de l'enseignement supérieur, il n'a plus suffi d'être licencié, il a fallu être accepté au sein de la corporation des maîtres. Ceux qui ne désiraient pas enseigner s'arrêtaient à la licence car le doctorat était très coûteux. Ce dernier pouvait être public. L'épreuve, servait surtout à vérifier la bonne moralité du candidat ainsi que ses études antérieures. La technique de la dispute était pratiquée mais ne devait pas dérouter le candidat. Il y avait des rites multiples à respecter : des visites pour présenter le candidat au Chancelier, les serments de respect vis à vis de l'université...

L'ancien régime

Sous l'ancien régime, la soutenance de thèse apparaît comme chargée de symboles. Depuis sa création l'université est divisée en quatre facultés : art, théologie, médecine et droit.

Les thèses étaient passées pour obtenir le grade de bachelier (sanctionné par un vote final des professeurs), puis de licencié avec trois thèses (la Mineure, la Sorbonnique, et la Majeure) et enfin de docteur (qui n'était qu'un acte de pure cérémonie). L'examen était surtout oral, la part de l'écrit était des plus minimes. Tout reposait sur l'art de l'argumentation, de la discussion et de la réfutation.

Depuis le début du XVI^{ème} siècle, les positions étaient imprimées et devaient être signées du président, du syndic et d'un docteur chargé de suivre l'étudiant. Une fois signé il était interdit de faire des rajouts. Le phénomène de censure était très marqué.

Les exercices littéraires ou académiques se poursuivaient jusqu'aux classes de rhétorique, puis de philosophie qui marquaient l'entrée de l'étudiant dans la faculté des arts. Le soutien d'une thèse demeurait très coûteux. Après la philosophie ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique se dirigeaient vers la faculté de théologie.

Pour ceux qui se destinaient à des études de médecine et qui désiraient passer une thèse, il leur fallait déjà être maître ès arts. La soutenance revenait très cher, (plus cher à Paris qu'en Province). Car les soutenances donnaient lieu à de véritables cérémonies. On y invitait des personnes 'importantes'. A partir de 1750 on s'attachera moins aux personnalités qui composent l'assistance et on se préoccupera plus du contenu de la thèse.

L'usage d'imprimer les thèses remonte à la seconde moitié du XVI^{ème}, au début du XVII^{ème}, l'impression en est obligatoire dans presque toutes les facultés. La thèse imprimée se présente sous deux formes : le placard (ou affiche) et le livret in quarto, ou in folio. Les deux présentations alternent selon le sujet traité et le lieu de soutenance.

Tirées parfois à plus de mille exemplaires, les thèses étaient largement diffusées. En province avant la soutenance les thèses étaient distribuées par toute la ville, collées sur les portes du collège ou édifices publics.



Evolutions au XIXème et XXème siècle.

La thèse de lettre au XIXème et XXème siècle est créée par Napoléon 1er en 1806-1808. Le doctorat ès lettres ne pourra être obtenu par le candidat qu'après présentation de son titre de licencié, et après la soutenance de deux thèses l'une sur la rhétorique et la logique écrite en latin, l'autre sur la littérature ancienne.

1968 marque une coupure dans l'histoire de la thèse. Il y a la période qui précède 1968 et la période qui suit cette date. Chacune de ces deux périodes se divise en deux : du début du XIXème et jusqu'en 1880 la thèse conquiert ses lettres de noblesse. De la fin du XIXème jusqu'en 1968 elle est en pleine période de souveraineté.

A partir de 1968 le système se cherche et participe de l'ancienne et de la nouvelle logique. A partir de 1984 le paysage est modifié.

Du début XIXème jusqu'en 1880 la thèse est un exercice formel sans prétention de faire avancer la science, ni de s'appuyer sur un authentique travail de recherche. L'accent est mis sur la performance de la soutenance orale, les disciplines ne sont pas libres, mais déterminées à l'avance. On parle d'imprimer la thèse, par l'arrêté du 17 juillet 1840, ce qui se trouve être le signe d'une plus grande exigence. On permet au candidat de conduire une recherche dans les disciplines qui sont les siennes. La soutenance en latin est supprimée.

A partir de 1877 la thèse devient plus importante. Elle se veut exhaustive, érudite. La réussite est un mécanisme efficace pendant des décennies pour sélectionner les élites savantes. Cependant l'augmentation des étudiants et du nombre de doctorants a créé un phénomène déstabilisant. La réponse fut de deux ordres : institutionnelle puis scientifique.

La réponse institutionnelle fut la création en 1897-1898 d'un doctorat considéré comme de moindre valeur, le doctorat d'université. Celui-ci n'est pas un diplôme national, et a été réformé en 1954. Le doctorat de 3ème cycle créé par décret du 20 juillet 1954 qui permet de mener une recherche plus courte et moins exigeante.

La réponse scientifique quant à elle fut de relever la barre de l'exigence.

Après 1968 les trois diplômes sont maintenus. Doctorat ès lettres, doctorat de troisième cycle (ou de spécialité), doctorat d'université.

Des aménagements sont décidés en 1968 et 1974. L'arrêté du 16 juin 1969 article 6, dit que cinq ans (en principe) devraient s'écouler entre le dépôt et la soutenance de la thèse pour l'obtention du doctorat ès lettres.

Les résultats partiels peuvent être diffusés afin que l'information passe pendant la durée de la recherche.

En 1969 un fichier central des thèses est créé. Dans ce fichier doivent être déposés tous les sujets. Il a pour objet d'éviter ou d'accepter en pleine connaissance de cause que des thèses soient entreprises sur des sujets identiques.

La circulaire du 24 avril 1974 stipule que le doctorat d'Etat ne devrait être postulé que par des candidats ayant déjà fait la preuve de leur aptitude à la recherche. L'innovation à cette époque est dans la création du DEA.

Enfin il existe maintenant un autre doctorat appelé Nouveau Doctorat qui a été créé par arrêté du 5 juillet 1984 et qui a subi une mise à jour par arrêté du 30 mars 1992.

Ce nouveau doctorat est un nouveau compromis entre le doctorat de troisième cycle (formation par la recherche) et le doctorat d'état (formation à la recherche). Le doctorat n'est plus le grade ou titre universitaire le plus élevé, il est désormais supplanté par l'habilitation à diriger des recherches. La thèse de doctorat dure de deux à quatre ans, arrêté du 5 juillet 1984. Les trois types de doctorat sont supprimés au profit du nouveau doctorat. Le niveau d'exigence requis est plus élevé en comparaison de l'ancien doctorat de 3ème cycle, mais est moins élevé en comparaison de l'ancien doctorat ès lettres. Certaines des prérogatives attachées à l'ancien doctorat ès lettres sont transférées sur l'habilitation à diriger des recherches. Cette habilitation à diriger des recherches sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de sa capacité à encadrer des jeunes.

Par qui peut être délivré un doctorat en 1995?

Les études doctorales sont donc une formation à et par la recherche. La formation qui débouche sur la thèse est préparée de préférence au sein d'écoles doctorales reconnues dans le cadre des contrats quadriennaux de développement de la recherche et des études doctorales conclus entre le ministère de l'éducation nationale et les établissements d'enseignement supérieur. L'habilitation à délivrer ce diplôme est soumise à l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, à partir d'un dossier présenté par l'établissement et expertisé par le ou les groupes techniques compétents définis par l'arrêté du 30 mars 1992.

Ainsi le doctorat peut être délivré par les universités et les écoles normales ainsi que par les établissements d'enseignement supérieur public figurant sur une liste établie par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. La préparation d'un diplôme de troisième cycle peut être assurée par d'autres établissements d'enseignement supérieur, liés par convention aux établissements habilités à délivrer ces diplômes, et sous la responsabilité de ces derniers².

Vu l'arrêté du 5 juillet 1984

²voir annexe 2

Le candidat doit être titulaire d'un DEA ou d'un diplôme d'études supérieures équivalent (diplôme d'ingénieur, magistère, DESS) pour préparer une thèse.

Le candidat doit déposer son sujet de thèse auprès du président d'un des établissements habilités, avec l'accord du directeur de thèse. C'est à ce moment que l'on vérifie si des travaux ont déjà été réalisés ou sont en cours sur le même sujet. Sont habilités à diriger la préparation des thèses, les professeurs et maîtres de conférence universitaires, les professeurs du collège de France, les titulaires d'un doctorat d'état autorisés par le Président, d'autres personnalités choisies pour leurs compétences scientifiques par le président.

La durée normale d'une thèse est de trois à quatre ans.

le dépôt d'une thèse.

Il se fait trois semaines avant la soutenance au service de doctorat de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel la thèse s'effectue. La thèse est alors transmise à la BU selon les modalités de dépôt du 6 novembre 1985 (circulaire, E.N., 85-399) : trois exemplaires de la thèse avec trois exemplaires du formulaire d'enregistrement de thèse soutenue rose donnant le résumé ainsi qu'une liste de mots-clés de la thèse ou des travaux présentés en soutenance, destiné à alimenter une banque nationale de données.

La BU signale la thèse (selon les normes AFNOR, Z 41006). C'est sur avis du président du jury que le président de l'université ou le directeur de l'établissement autorise la reproduction de la thèse par l'atelier de reproduction des thèses de Lille III, ou de l'atelier de reproduction des thèses de Grenoble II. Dans le cas où le jury souhaiterait que le candidat apporte des corrections à la thèse celui-ci peut disposer de trois mois pour déposer sa thèse au service des doctorats. Le service des doctorats assure la transmission des exemplaires de la thèse auxquels sont joints les exemplaires du bordereau de signalement à la bibliothèque de l'université ou de l'établissement dans lequel le doctorat a été soutenu.

La bibliothèque envoie à l'un des services de signalement suivant :

Le fichier central des thèses à Nanterre pour les lettres, sciences humaines et sociales, théologie catholique, théologie protestante, droit, sciences politiques, sciences économiques, gestion.

La bibliothèque de Clermont-Ferrand, section médecine, pharmacie, sciences odontologiques, biologie humaine.

Le Centre national de la recherche scientifique et le centre de la documentation scientifique et technique.

Si deux services sont concernés du fait de la spécialité traitée par la thèse la bibliothèque doit faire parvenir à chacun un bordereau type.

Pour la reproduction un exemplaire du bordereau doit être envoyé avec la thèse.

L'atelier de reproduction des thèses de Lille assure la reproduction sur support micrographique des thèses soutenues dans les disciplines suivantes³ :

lettres, sciences humaines, théologie catholique, théologie protestante.

L'atelier de Grenoble quant à lui assure la reproduction des thèses dans les disciplines des sciences et gestion. Concernant les thèses en droit et sciences économiques une circulaire précise leur répartition entre les deux ateliers mentionnés ci-dessus.

Chaque atelier renvoie l'exemplaire de la thèse après micrographie, au centre national de la recherche scientifique, au centre de documentation en sciences humaines ou au centre de documentation scientifique et technique. La liste des destinataires des exemplaires reproduits aux frais de l'état est dressée par le ministère de l'éducation nationale.

Il s'agit des bibliothèques de l'université et bibliothèques interuniversitaires, du centre de documentation scientifique et technique, du centre de documentation en sciences humaines du C.N.R.S., du centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (C.A.D.I.S.T) de la discipline de la soutenance, de la bibliothèque nationale, des écoles françaises à l'étranger, des bibliothèques des écoles normales supérieures, des établissements autres que les universités et dans lesquels le doctorat a été soutenu.

Chacun des deux ateliers de reproduction des thèses peut assurer le tirage d'exemplaires supplémentaires sur support micrographique.

La diffusion des thèses

Le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports gère et finance le dispositif de signalement et de reproduction des thèses soutenues en France qui s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 25 septembre 1985.

Trois produits concourent à la diffusion de l'information sur les thèses soutenues. Il sont réalisés à partir d'une saisie unique de l'information, effectuée par trois pôles de signalement qui se répartissent le traitement documentaire et la saisie informatique. Il s'agit :

- du Fichier central des thèses de Nanterre pour le droit, les sciences économiques et gestion, les lettres et les sciences humaines,
- de l'INIST du CNRS pour les sciences,
- de la Bibliothèque interuniversitaire de Clermont-Ferrand pour la médecine, la pharmacie et l'odontologie.

Un produit traditionnel : L'inventaire des thèses de doctorat soutenues devant les universités françaises. Parution annuelle de trois volumes et diffusion institutionnelle dans les bibliothèques universitaires. Ils sont aussi commercialisés par chacun des trois pôles de signalement.

THELETHESES⁴. Une banque de données bibliographiques avec résumés qui recense les thèses soutenues en France dans tous les domaines depuis 1972 (1983 pour les

³ voir annexe3

disciplines de santé). 270 000 thèses recensées avec mise à jour mensuelle. Elle est diffusée par le serveur SUNIST, elle est accessible en mode vidéotex sur le kiosque 3615 (code SUNK* THE), 3616 code SUNIST. Elle est composée de trois fichiers :

-droit, lettres, sciences humaines et sociales. Théologie, économie et gestion.

-sciences

-médecine, pharmacie, odontologie, sciences vétérinaires. La recherche est possible à travers de nombreux champs.

CD-THESES sur lequel on peut chercher soit une thèse, soit chercher un directeur de thèse ou un établissement. Une attention particulière a été portée sur l'accès au document primaire.

⁴ voir annexe 4



TROISIEME PARTIE : BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie a été classée par type de documents.

La première partie est constituée des textes juridiques classés par ordre chronologique du plus récent au plus ancien. Il traitent du dépôt de la signalisation et reproduction des thèses.

La deuxième partie est constituée des mémoires elle est aussi classée par ordre chronologique du plus récent mémoire au plus ancien.

La troisième partie quant à elle est classée par ordre alphabétique d'auteur et regroupe les ouvrages puis les articles de périodiques.

Les textes juridiques

[1]

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, "Arrêté du 30 mars 1992". Journal officiel : lois et décrets, 3 avril 1992, n°80/24ème année, p. 4850.
ISSN : 0373-0425

[2]

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, "Arrêté du 21 décembre 1989".
Journal officiel : lois et décrets , 3 janvier 1990, n°2/122ème année, p76.
ISSN : 0373-0425

[3]

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, "Arrêté du 25 septembre 1985".
Journal officiel : lois et décrets , Paris, 21 novembre 1985, n° 270/117ème année , p .13496.
ISSN : 0373-0425

[4]

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, "Arrêté du 16 juillet 1985". Journal officiel : lois et décrets , Paris, 23 juillet 1985, n° 169 /117ème années, p. 8337.

ISSN : 0373-0425

[5]

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, "Arrêté du 23 juillet 1985". Journal officiel : lois et décrets , Paris, 11 decembre 1984, n°289 numéro complémentaire, p. 11353.

ISSN : 0373-0425

[6]

FRANCE. BIBLIOTHEQUES (DIRECTION), "Recueil de textes (circulaires, instructions et arrêtés) en vigueur au 1er janvier 1960, concernant le dépôt le catalogage et les échanges de thèses", Paris, 1960, 29 ff. mult.

Les mémoires

[7]

MARANDAS Catherine, "Les thèses françaises : thèses de lettres de sciences humaines, thèses de droit et sciences économiques identification, accessibilité". Villeurbanne E.N.S.B, 1982, 57 p. (Note de synthèse E.N.S.B : 1982).

[8]

DELETRE Marie-Hélène, "Les thèses depuis l'arrêté de 1976". Villeurbanne E.N.S.B ,1981, 53 p. (Note de synthèse E.N.S.B : 1981).

[9]

CHEVALIER Marie-Claude, "Contribution à l'étude des thèses de sciences dans les bibliothèques universitaires : dépôt échange utilisation". Villeurbanne E.N.S.B, 1978, 54f (Note de synthèse E.N.S.B : 1978).

Les ouvrages

[10]

ASSOCIATION POUR UNE FONDATION NATIONALE DES ETUDES DE DROIT, La thèse de doctorat en droit et la recherche juridique : 4ème journée nationale du droit le 8 février 1991 . ed AFNED, Université de Paris XII, 1993, 170 p. ISBN 2-275-00531-5

[11]

BEAUDIQUEZ Marcelle, Guide de bibliographie générale : méthodologie et pratique. K.G.Saur, München, London, NewYork, Paris, Nouvelle édition revue et mise à jour, 1989, p. 233-237.

[12]

DREYFUS Simone, La thèse et le mémoire de doctorat en droit : étude méthodologique sciences juridiques et politiques. Cujas, Paris 2ème édition, 1984, 344 p.

[13]

MACLES Louise-Noëlle, Manuel de bibliographie. Presses universitaires de France, Paris, 3ème édition revue et mise à jour par Andrée Lhéritier, 1976.

[14]

MINOT J., L'enseignement supérieur et la recherche en France. Ministère de l'éducation, Ministère des Universités, Paris, 2ème édition complétée et mise à jour en collaboration avec J. F. Guédon, 1979, 173 p.

[15]

CENTRE TECHNIQUE INFORMATIQUE, Les thèses françaises : informatique automatique, domaines connexes. Institut National de recherche en informatique et en automatique, Coll centre de documentation, 1977, 207 p.

[16]

CHAUVEINC Marc, Guide to the Availability of Theses prepared for the section of university libraries of the international federation of library associations and institutions. centrale reproductie-dienstrijksuniversiteit, Groningen, 1978, 331 p.

[17]

CHAUVEINC MARC, Le réseau bibliographique informatisé et l'accès au document. Edition d'organisation, coll. Systèmes d'information et de documentation, Paris, 1982, 295 p.

[18]

JOLLY Claude, Eléments pour une histoire de la thèse, Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne. Aux amateurs de livres, 1993, n°12, 249 p.
ISBN : 2-252-02903-x

[19]
REISS Françoise, Thèses en Sorbonne : 1963-1969. Klincksick, Paris, 1973, 515 p.

Les articles de périodiques

[20]
COMBEROUSSE Martine, "Les nouvelles technologies au service de la littérature grise", Bulletin des bibliothèques de France, 1995, n° 2, p.51-53.

[21]
FERRIER Anne-Marie, "Telethèses, CD- Thèses : une banque de données et un CD-ROM sur les thèses soutenues en France". Documentaliste, 1990, vol 27, n° 2, p. 98-101.
ISSN : 0012-4508.

[22]
GIBB J.M, "Un meilleur sort pour la littérature grise et non conventionnelle". Bulletin des bibliothèques de France, 1979, (7), p. 349-353.
ISSN : 0006-2006.

[23]
HULIN N., "Les doctorats dans les disciplines scientifiques au XIXème siècle", Revue d'histoire des sciences, 1990, vol 43, n°4, p. 401-426 .
ISSN : 0151-4105.

[24]
MOUSNIER Roland, "Note sur la thèse principale d'histoire pour le doctorat ès lettres". Revue historique, 1965, vol 234, p. 123-127.

[25]
NIGAY Gilbert, "L' information et la publicité des sujets de thèses déposés". Bulletin des bibliothèques de France, IIème année, février 1966, n° 2, p. 71-76.

ISSN : 0006-2006.

[26]

TUILIER André, "Les thèses et leur diffusion.", Bulletin d'informations-Association des bibliothécaires français, 1983, n° 119, p. 17-19.

ISSN : 0004-5365.

[27]

ZIMMERMANN M., "La crise institutionnelle du savoir Praxis juridique et religion", france, 1991, vol 8, n°2, p.115-127.

ISSN : 0758802x.

ANNEXES

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE THESE SOUTENUE

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE SOUTENANCE DE THESE
EN 3 EXEMPLAIRES, QUE CETTE THESE SOIT OU NON REPRODUITE

N° D'ENREGISTREMENT

3 _____ 10

N° CARTE D'ÉTUDIANT

**A REMPLIR PAR LE CANDIDAT, A L'ENCRE NOIRE, EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE, UN CARACTERE PAR CASE
NE RIEN INSCRIRE DANS LES CASES GRISEES**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT OU DE L'UNIVERSITÉ _____

TYPE DE DOCTORAT Nouveau régime Etat 3e cycle
 Ingénieur Autres : _____

CODE TITRE M Mme Mlle
1 2 3

NATIONALITÉ Française CEE Autre
1 2 3

NOM (sous lequel a été soutenue la thèse) _____ →

NOM de jeune fille (pour les femmes mariées, si différent de ci-dessus) _____ →

PRENOM _____ →

DIRECTEUR THESE (nom, prénom) M _____
Mme _____
Mlle _____

DATE DE SOUTENANCE _____ →

TB Code de l'établissement ou de l'université (cf notice) →

11 _____ 18
19 _____
20 _____

21 _____ 40
41 _____ 54
55 _____ 66
67 _____ 72 73 _____ 75 _____
Année 77 _____ Mois 79 _____

TC

DISCIPLINE : _____

NUMERO DE LA SECTION CNU DU DIRECTEUR DE THESE (cf notice) : _____

SPECIALITE : _____

11 D 13 I 15 S.S. 17 S.S. 19 S.S. 21 S.S.
23 C 26 O 31 P 33 CSU
35 _____ 56 _____

ADRESSE PERMANENTE DU CANDIDAT

TD N° ET NOM DE RUE _____ 11 _____ 37

COMMUNE _____ 38 _____ 61

CODE POSTAL _____ 62 _____ 66 PAYS _____

DATE DE NAISSANCE Jour _____ Mois _____ Année* _____ 67 _____ 69 _____ 71 _____ 73 _____

**A REMPLIR PAR LE CANDIDAT - DACTYLOGRAPHIER OBLIGATOIREMENT EN UTILISANT MINUSCULES ET MAJUSCULES, ET EXCLUSIVEMENT DES CARACTÈRES LATINS.
Aucun symbole spécial (alphabet grec, chiffres romains, symboles mathématiques...) n'est admis.**

TITRE DE LA THESE EN FRANCAIS

TE _____

TF _____

TG _____

TH _____

11

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Nombre de pages : _____ → _____

Nombre de volumes : _____ → _____

Nombre de références bibliographiques : _____ → _____

Présence de matériel d'accompagnement : OUI NON

S'IL Y A LIEU : IDENTIFIANT DE LA THESE ATTRIBUE PAR L'ÉTABLISSEMENT

TX 00 _____
1 2 11

NUMERO D'IDENTIFICATION

13 _____

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT - DACTYLOGRAPHIER OBLIGATOIREMENT EN UTILISANT MINUSCULES ET MAJUSCULES, ET EXCLUSIVEMENT DES CARACTERES LATINS.
Aucun symbole spécial (alphabet grec, chiffres romains, symboles mathématiques...) n'est admis.

TITRE DE LA THESE EN ANGLAIS

01	
02	
03	
04	

11 13 132

RESUME DE LA THESE EN FRANCAIS

05	
06	
07	
08	
09	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	

1 13 133

RESUME DE LA THESE EN ANGLAIS
(facultatif dans les disciplines de santé)

35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	

11

13

132

Un exemplaire du guide "le signalement et la valorisation de la thèse" sera remis avec les 3 formulaires à chaque candidat.

Les informations demandées sur ce formulaire sont destinées :

1 - à l'exception de l'adresse et de la date de naissance, à la constitution de la banque de données TELETHESES.
La déclaration est obligatoire en application de l'arrêté du 25 septembre 1985 relatif au dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance en vue du doctorat.

Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, peut s'exercer auprès du :
Centre national du Catalogue collectif national - TELETHESES, 5 rue Auguste Vacquerie, 75116 PARIS.

Le fichier TELETHESES a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (arrêté du 10 septembre 1991 ; article IV publié au Journal officiel du 1 octobre 1991).

2 - à l'exception de l'adresse de l'étudiant, des titre, résumé et mots clés de la thèse, à la constitution de la banque de données DOCT à finalité statistique.
Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, peut s'exercer auprès du service de la scolarité de l'établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer le doctorat dans lequel l'étudiant est inscrit.
Le fichier DOCT a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (arrêté du 13 septembre 1991 publié au B.O.E.N., n°39 du 7 novembre 1991).

MOTS-CLES OU VEDETTES-MATIERE EN FRANCAIS (1 mot-clé par case)

63	13	52
	53	92
	13	52
64	13	52
	53	92
	13	52
65	13	52
	53	92
	13	52
66	13	52
	53	92
	13	52
67	13	52
	53	92
	13	52
68	13	52
	53	92
	13	52
69	13	52
	53	92
	13	52
70	13	52
	53	92
	13	52

INFORMATIONS SUR LA SCOLARITE : DEA

Code Intitulé

RATTACHEMENT DU LABORATOIRE D'ACCUEIL DU DOCTORANT

Etablissement d'enseignement supérieur 0 Université 1 Ecole d'Ingénieur 2 Autre 3

Organisme public de recherche 0 CNRS 1 INSERM 2 INRA 3 Autre 4

Organisme privé 0 Oui 1

Autorisation, par le jury, de reproduction de la thèse → 1 OUI 2 NON 3 NON (corrections non effectuées)

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT	DATE ET CACHET DU SERVICE DE DOCTORAT	DATE ET CACHET DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ETABLISSEMENT
-------------------------------	---------------------------------------	--

N.B. : La non-autorisation de reproduction ne dispense pas du signalement dans la base de données Téléthèses

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**LE SIGNALEMENT
ET LA VALORISATION
DE LA THÈSE**
(Guide du candidat au doctorat)

1993

2. Instituts nationaux polytechniques

INP Grenoble	038 1912 X
INP Nancy	054 1564 G
INP Toulouse	031 1381 H

3. Etablissements d'enseignement supérieur public autorisés à délivrer le doctorat

CNAM (Conservatoire national des arts et métiers)	075 3471 R
Ecole centrale des arts et manufactures de Paris	092 1225 G
Ecole centrale de Lyon	069 0187 D
Ecole normale supérieure Cachan	094 0607 Z
Ecole normale supérieure Lyon	069 3259 T
Ecole normale supérieure Paris	075 3455 Y
Ecole normale supérieure Fontenay St Cloud	092 0812 H
EHEC (Ecole des hautes études commerciales)	078 3054 W
EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales)	075 3742 K
ENPC (Ecole nationale des ponts et chaussées)	075 3501 Y
ENGREF (Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts)	075 3503 A
ENSAM (Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier)	034 0131 H
ENSAR (Ecole nationale supérieure agronomique de Rennes)	035 0087 E
ENSAM (Ecole nationale supérieure d'arts et métiers)	075 3472 S
Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace	031 1587 G
ENSIA (Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires. Massy)	091 0684 Z
Ecole nationale supérieure des mines de Paris	075 3493 P
ENST (Ecole nationale supérieure des télécommunications)	075 3510 H
Ecole polytechnique	091 1568 K
EPHE (Ecole pratique des hautes études)	075 3486 G
ESPCI (Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle)	075 3429 V
IEP (Institut d'études politiques de Paris)	075 3431 X
Institut de physique du globe de Paris	075 3428 U
INA (Institut national agronomique. Paris-Grignon)	075 3465 J
INALCO (Institut nationale de langues et civilisations orientales)	075 3488 J
INSA (Institut nationale des sciences appliquées de Lyon)	069 0192 J
INSA (Institut nationale des sciences appliquées de Rennes)	035 0097 R
INSA (Institut nationale des sciences appliquées de Toulouse)	031 0152 X
Muséum national d'histoire naturelle	075 3494 R
Observatoire de Paris	075 3496 T

ANNEXE 3

Liste des numéros des disciplines et des sections du Conseil national des universités (CNU) au 1 mai 1993

Section	Discipline	Titre	Section	Discipline	Titre
01	70	Droit privé et sciences criminelles	22	62	Histoire et civilisations : Histoire des mondes modernes Histoire du monde contemporain Histoire de l'art Histoire de la musique
02	70	Droit public			
03	70	Histoire du droit et des institutions	23	62	Géographie physique, humaine, économique et régionale
04	70	Science politique	24	62	Aménagement de l'espace, urbanisme
05	71	Science économique générale	25	10	Mathématiques
06	71	Sciences de gestion	26	10	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
07	60	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	27	40	Informatique
08	60	Langues et littératures anciennes	28	20	Milieux denses et matériaux
09	60	Langue et littérature françaises	29	20	Constituants élémentaires
10	60	Littératures comparées	30	20	Milieux dilués et optique
11	60	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	31	21	Chimie théorique, physique, analytique
12	60	Langues et littératures germaniques et scandinaves	32	21	Chimie organique, minérale et industrielle
13	60	Langues et littératures slaves	33	21	Chimie des matériaux
14	60	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	34	30	Astronomie, astrophysique
15	60	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	35	30	Physique et chimie de la terre
16	61	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	36	30	Géologie et paléontologie
17	61	Philosophie	37	30	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement
18	61	Arts : plastiques, du spectacle, musique, esthétique, sciences de l'art	39	50	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques
19	62	Sociologie, démographie	40	50	Sciences du médicament
20	62	Anthropologie, ethnologie, préhistoire	41	50	Sciences biologiques
21	62	Histoire et civilisations : Histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux Histoire de l'art	42	50	Sciences morphologiques : Anatomie Histologie, embryologie, cytogénétique Anatomie pathologique
			43	50	Biophysique et radiologie : Biophysique Radiologie

Présentation

Vous vous préparez à soutenir une thèse en vue d'un doctorat.

Pour vous, elle concrétise un long travail d'information, de recherche, d'analyse, de rédaction.

Pour la communauté universitaire - étudiants, chercheurs, enseignants - elle représente une information scientifique originale, validée par l'obtention d'un titre.

A tous égards, la valorisation de ce travail est indispensable.

- Votre thèse doit être *aisément repérable*, c'est-à-dire être signalée de manière rigoureuse dans des instruments documentaires disponibles. Toutes les thèses sont signalées dans la banque de données *TELETHESES* interrogeable sur minitel (3615 code SUNK*THE), dans *CD-THESES*, cdrom consultable dans les bibliothèques universitaires. Les thèses sont également signalées dans les "traditionnels" *"Inventaires annuels des thèses de doctorat"*.

- Votre thèse doit être *accessible*, c'est-à-dire bénéficier d'une diffusion suffisamment large.

Le dispositif adopté (1) comporte la reproduction de la thèse sur microfiche et sa diffusion au niveau national dans toutes les bibliothèques universitaires (thèses soutenues en sciences, lettres, sciences humaines, sciences sociales, théologie, droit, sciences politiques, sciences économiques, gestion). Les thèses dans les disciplines médicales (médecine, pharmacie, odontostomatologie) sont reproduites pour les soutenances à compter du 1 janvier 1992 à l'exception des thèses dites d'exercice.

(1) Arrêté du 25 septembre 1985 sur les modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance en vue du doctorat, publié au *Journal officiel* du 21 novembre 1985.

Vous êtes tenu à certaines obligations de caractère réglementaire. Surtout, votre participation active aux opérations de dépôt et de signalement est le meilleur gage d'une valorisation efficace de votre travail.

L'objectif de cette brochure est de vous guider lors de ces différentes opérations. Lisez-la attentivement et ne manquez pas de vous y reporter dès que vous envisagerez la frappe définitive de votre thèse.

Le service de doctorat et la bibliothèque de votre université ou de votre établissement de soutenance sont en mesure de vous renseigner avec précision.

Vous pouvez aussi adresser toute demande d'information à l'adresse suivante :

Centre national du
Catalogue collectif national
TELETHESES
5 rue Auguste Vacquerie
75116 PARIS
Tel. : (1) 47 20 82 33

Un service de messagerie sur la banque de données TELETHESES (accès 3615 code SUNK*THE ou 3616 code SUNIST puis THE) vous permet également d'obtenir en réponse des informations sur les modalités de signalement et de reproduction des thèses.

DOCT est un système de recensement statistique des thèses concernant les inscriptions et les soutenances, ayant pour support le Minitel. Ce système a été mis en place pour permettre la constitution d'une banque de données sur les inscriptions et les soutenances. Ces données sont saisies au fur et à mesure sur Minitel par les services de scolarité du 3^e cycle.

1. Avant la soutenance : que faire ?

1.1 Présenter le manuscrit selon les normes

Les recommandations qui suivent ont pour but de spécifier les directives de la norme AFNOR Z 41006 dans la perspective d'une reprographie sur microfiche.

Pour la frappe proprement dite, reportez-vous aux différents guides de dactylographie.

Les manuscrits sont reproduits tels qu'ils sont reçus : il n'y a ni mise en pages, ni nouvelle frappe. C'est pourquoi il est nécessaire de veiller à la bonne présentation comme à l'absence de fautes. Les microfiches "mères" de votre texte (c'est-à-dire les microfiches à partir desquelles sont reproduites - dupliquées - pour diffusion les microfiches "filles") sont conservées dans l'un des deux ateliers de reproduction afin d'en permettre de nouveaux tirages sur microfiches ou sur papier.

■ *Le papier*

Son opacité est primordiale pour la qualité du microfichage. Utilisez tout papier blanc de bonne qualité et assurez-vous que la frappe sur la page suivante n'apparaît pas au travers.

Tout grammage inférieur au grammage d'usage courant (80 g) doit être évité.

■ *Format et présentation*

Le format imposé pour le texte et recommandé pour les illustrations est le format A4 (210 x 297 mm).

Pour permettre une bonne lecture, il est indispensable :

- de taper le texte sur un seul côté de la feuille
- de taper le texte en double interligne (les notes infrapaginales peuvent être tapées en simple interligne)
- de laisser une marge suffisante pour permettre une bonne reliure et une bonne reprographie
- d'utiliser un ruban neuf et de couleur noire afin d'obtenir une clarté et une lisibilité des lettres.

M I C R O F I C H E S

La microfiche est un support photographique, un négatif, sur lequel ont été fixées les pages d'une thèse, selon un certain ordre. Les pages sont ainsi saisies sur ce support, dans le sens de la longueur de la microfiche. Une bande colorée en tête, comporte l'auteur, le titre de la thèse, ainsi que la cote de la microfiche.

Dès 1960, on évoque la possibilité du microfilmage des thèses. Des essais sont commencés, du moins pour Lyon, par le C.N.R.S., uniquement pour les thèses de doctorat d'Etat de sciences, de janvier 1967 à janvier 1970. 209 titres seront ainsi placés sur microformes, appelées microfiches, et de dimensions 10,5 x 14,5 cm. Plusieurs microformes protégées par une chemise, représentant une thèse, sont protégées cette fois ci, extérieurement par une enveloppe de plastique transparent. Cet essai restera sans suite jusqu'en 1985.

L'Atelier National de Reproduction des Thèses = A.N.R.T., de Sciences, de Grenoble est créé par décret le 27 janvier 1984. Il sera opérationnel début 1986, et les thèses soutenues à partir du 25 novembre 1985 devront faire l'objet du dépôt obligatoire à cet organisme, chaque thèse devant être munie d'un exemplaire original du "Formulaire d'enregistrement de thèse soutenue" et de l' "avis du jury sur la reproduction de la thèse soutenue". Une fois la thèse microfichée, cette dernière est envoyée au C.N.R.S.. La microfiche, quant à elle, sera envoyée à la B.U. de Lyon, ainsi qu'aux autres B.U.

La B.U. de Lyon reçoit également de l'A.N.R.T., les thèses de l'I.N.S.A. et de l'Ecole Centrale de Lyon (thèses-papier non déposées à la B.U., suite au décret du 25.11.85, qui considère ces deux établissements scientifiques comme ne dépendant plus de la B.U. pour le dépôt papier).

Le coût d'une microfiche est de 0,36 F. Elle est vendue 20 F à l'Etat et 50 F au particulier.

Il est reçu, trois boîtes d'environ 180 titres de thèses par mois, soit environ 540 titres par mois et 5 500 titres par an, avec un pourcentage d'environ 15% supplémentaire pour obtenir le nombre de microformes.

A titre indicatif, au 31 décembre 1992, il avait été reçu, depuis le début, 31 250 titres de thèses de sciences en 37 699 microformes.

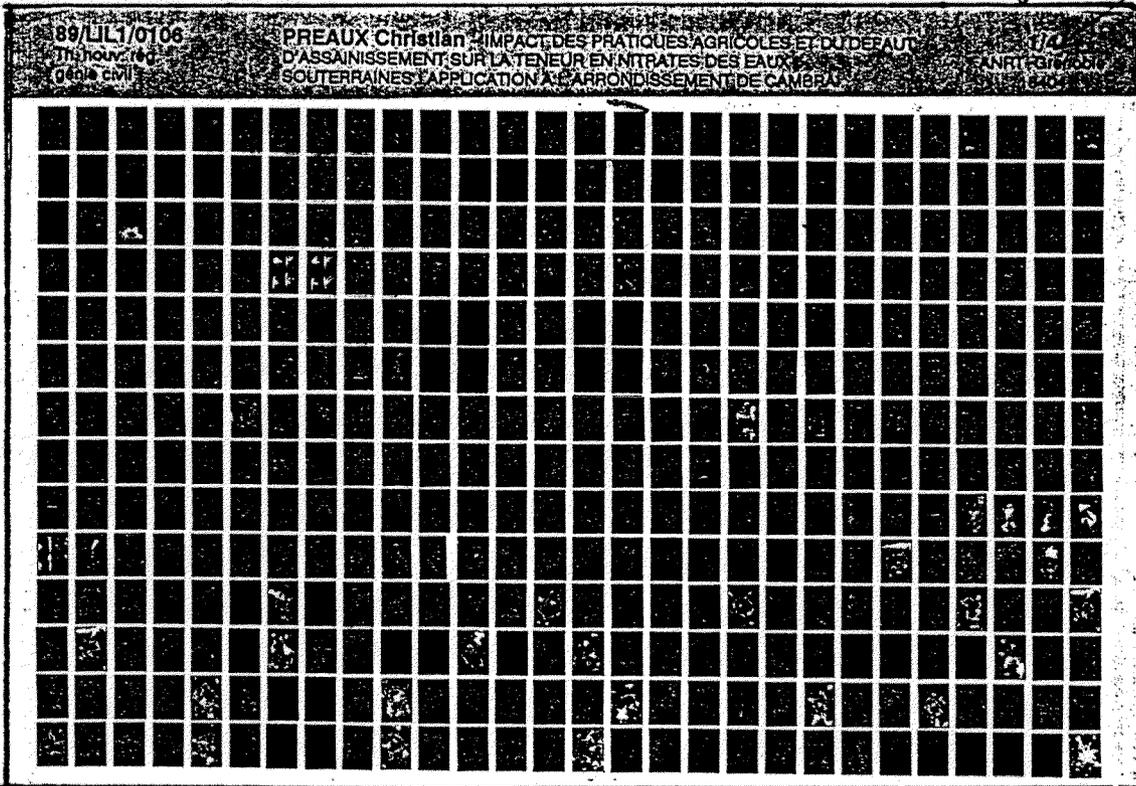
Autres A.N.R.T. qui fonctionnent :

- Clermont-Ferrand, pour le domaine médical
- Lille, pour les domaines : Lettres, Droit, Théologie, Sciences sociales. Cet atelier a été inauguré le 27 janvier 1984. Il existait déjà auparavant, mais était consacré à la reproduction sur papier des thèses. Sa modernisation a coûté 1,6 MF.
Son adresse : ANRT de Lille III, 9 rue A. Angelier, 59046 - Lille Cedex

MICROFICHE

n° de la microfiche ci-jointe

nombre de microfiches



28 x 14 page
= 392 p.

grandeur réelle

MICROFICHE ETABLIE PAR L'ATELIER NATIONAL DE REPRODUCTION DES THESES DE L'UNIVERSITE DE GRENOBLE II.

LA REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE EST SOUMISE A L'ACCORD PREALABLE DES AYANTS-DROIT ET A CELLE DE L'ATELIER NATIONAL DE REPRODUCTION DES THESES QUI CONSERVE LA MICROFICHE MERE.

CET OUVRAGE EST PROTEGE PAR LA LEGISLATION SUR LA PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE (loi n°57-298 du 11 mars 1957).

© A.N.R.T. UNIVERSITE DE GRENOBLE II, Domaine Universitaire B.P. 47 X - 38040 Grenoble Cédex.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

CETTE THESE A ETE MICROFICHEE CONFORMEMENT A L'OUVRAGE EXPEDIE A L'A.N.R.T.. CERTAINES PAGES DE CE DOCUMENT, SIGNALEES CI-DESSOUS, SONT EN PARTIE OU TOTALEMENT ILLISIBLES EN RAISON DE LA MEDIOCRE QUALITE REPROGRAPHIQUE DES ORIGINAUX.

PAGE(S) EN PARTIE OU TOTALEMENT ILLISIBLE(S)

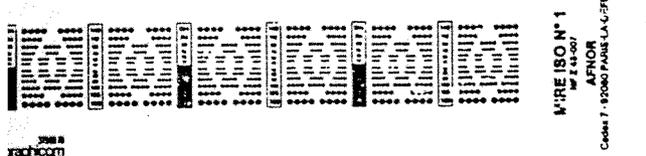
PAGE(S) MANQUANTE(S)

PAGINATION INCOHERENTE

REMARQUES *Quelques annexes très peu lisibles.*

X

NOS MOYENS TECHNIQUES NE NOUS PERMETTENT PAS DE MICROFICHER
1 DOCUMENT(S) HORS FORMAT
(document 5/5)



Ecole Universitaire D'Ingenieurs de Lille (E.U.D.I.L.)

THESE
DE DOCTORAT

présentée à

L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNIQUES
DE LILLE FLANDRES ARTOIS

EN GENIE CIVIL

Option: cycle urbain de l'eau - pollution des eaux

par

Christian PREAUX

IMPACT DES PRATIQUES AGRICOLES
ET DU DEFAUT D'ASSAINISSEMENT
SUR LA TENEUR EN NITRATES
DES EAUX SOUTERRAINES:
APPLICATION A L'ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI (NORD - FRANCE)

DOCUMENT N° 1/5

Soutenue le 23 juin 1989 devant la commission d'examen

Président: J.-P. HENRY

Rapporteurs: P. CELY
B. GODFROY
A. LAUREAU

Examineurs: P. CAULIER
M. MAILLOT

page n° 3

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET UN GÉNÉRAL DES ENSEIGNEMENTS
SUPERIEURS DE LA RECHERCHE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE THESE SOUTENUE

N° D'ENREGISTREMENT

4) DEVENIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE SOUTENANCE DE THESE

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT, A L'ENCRE NOIRE, EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE, UN CARACTERE PAR CASE
NE RIEN INSCRIRE DANS LES CASES GRISEES

UNIVERSITE LILLE 2 (S.P. Flandres Artois) TB Code de l'établissement ou de l'université (cf notice) 105193151917

DE LA THESE: PREAUX

DE LA THESE: CAMBRAI

ANNEE: 1989 MOIS: 06

HERO DE LA SECTION CHU OU DIRECTEUR
THESE (cf notice) 316

CPLNE SPECIALITE: ENGE CIVIL

RESSE PERMANENTE DU CANDIDAT

N° ET NOM DE RUE: 2, RUE DE LA FINE HERMINIE

COMMUNE: WISSENBACH

CODE POSTAL: 59129 PAYS: FRANCE

DATE DE NAISSANCE: 22/05/19

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT - DACTYLOGRAPHIER OBLIGATOIREMENT EN UTILISANT MINUSCULES
ET MAJUSCULES, ET EXCLUSIVEMENT DES CARACTERES LATINS.
Aucun symbole spécial (alphabet grec, chiffres romains, symboles mathématiques...) n'est admis.

TITRE DE LA THESE EN FRANCAIS

Impact des pratiques agricoles et du défaut d'assainissement sur la teneur en nitrates des eaux souterraines: application à l'arrondissement de Cambrai.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Nombre de pages: 126

Nombre de volumes: 5

Nombre de références: 196

Présence du matériel d'accompagnement: OUI NON

7 550 - 045 00 04 072

S'IL A LIEU IDENTIFIER LA THESE ATTRIBUE PAR L'ETABLISSEMENT

NUMERO D'IDENTIFICATION: 891111110101016

page n° 4

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT - DACTYLOGRAPHIER OBLIGATOIREMENT EN UTILISANT MINUSCULES
ET MAJUSCULES, ET EXCLUSIVEMENT DES CARACTERES LATINS.
Aucun symbole spécial (alphabet grec, chiffres romains, symboles mathématiques...) n'est admis.

TITRE DE LA THESE EN ANGLAIS

01. Consequence of overfertilization and lack of sanitation on nitrate content in

02. groundwater: application to the district of Cambrai (North of France).

03.

04.

RESUME DE LA THESE EN ANGLAIS

35. Nitrate pollution of groundwater in the Nord-Pas de Calais Region caught for a hu-

36. man supply purpose is studied on two areas of the senonian - turonian aquifer.

37. The first area is related to the watershed of Berck-sur-Mer captng zone. Nitrogen

38. supplies to the water table are mainly agricultural derived and are caused by

39. overfertilization and infiltration following upon runoff.

40. The second area comprises the district of Cambrai. A method quantifying emissions of

41. nitrogen, derived from urban wastewater, related to the course of effluents is pre-

42. sented. It points out the low level of houses connected to the sewers: system and

43. the disposal, then infiltration of wastewater, purified or not, in the perched stream.

44. Nevertheless, modern agricultural practices remain the principal nitrogen supplies.

45. The method used for the conception of a nitrate concentration map for the water table

46. is based on the following parameters: emission, pluviometry, geolc... The whole set

47. is presented in the atlas of groundwater in Cambrai district, carried out with map

48. processing means.

49. The solutions, with their application limits, wanting to reduce the nitrogen emissions

50. are proposed. The impact of these actions on the water reaching the water table is

51. envisaged.

52. According to the low velocity for the vertical transfer of agricultural derived ni-

trogen stock, present in the unsaturated zone, some prospects in the increasing of ni-

trate content in the water table are pointed out for the decades. So, the using of

such techniques as remote sensing could favour the installation of new groundwater

intake. This method enable to point out underground discontinuities (on a quantitative way) and land use (on a qualitative way).

page n° 5

Evolution des caractéristiques de la microfiche

Caractéristiques	1967	1985	1987	1992
Format	14,5 x 10,5cm	id.	id.	id.
Nombre de vues	8 x 4	14 x 7	28 x 14	id.
Bande en-tête auteur-titre	noire écriture noire	violette écriture noire	orangée écriture noire	id.
Chemise protectrice externe	Plastique transparente	Papier blanc	id.	id.
Chemises protectrices internes	Papier orangé	rien	id.	id.

POUR INFORMATION ... ET SUITE A DONNER



L'ANRT de Grenoble a reçu et microfiché, en 1992, plus de **6000** thèses. Répartis en trois disciplines (sciences, économie-gestion, médecine-pharmacie-odontologie), ces ouvrages nous sont adressés par **162** sections de B.U.

Notre atelier dispose de **6** agents, pour réceptionner, enregistrer, vérifier, préparer, microficher, développer, dupliquer et expédier les thèses microfichées aux **177** destinataires institutionnels (56 en sciences, 55 en économie, 66 en médecine).

Pour nous permettre de mener à bien cette mission et de gérer de la façon la plus rationnelle qui soit, cette imposante masse de documents, nous vous invitons à respecter ces quelques recommandations :

- **VERIFIER** que le Numéro d'identification est bien inscrit en bas à droite de la page 1 du "Formulaire d'enregistrement des thèses" (4 pages roses ou jaunes). Ex. : 92/GRE1/1014
- **INSERER** chaque formulaire dans la thèse correspondante. Pas d'envoi séparé.
- **REUNIR** par un élastique, les différents tomes d'une même thèse imprimée en plusieurs volumes.
- **PAS D'ENVOI RECOMMANDE** avec accusé de réception. Utiliser la franchise postale, en faisant précéder l'intitulé de l'ANRT par la mention "Ministère de l'Education Nationale", et en utilisant le timbre pour la correspondance entre fonctionnaires "Nécessité de fermer ..."
- **PREVENIR** l'ANRT de vos changements d'adresse ou de téléphone.
- **INFORMER** de ces recommandations, les nouveaux arrivants dans votre service à l'occasion de remplacements pour mutation, congés de maladie, départ à la retraite etc ...

A ceux et celles (les plus nombreux), qui appliquent déjà à la lettre ces recommandations, nous adressons le témoignage de notre plus vive gratitude.

A ceux et celles qui voudront bien entendre cet appel, nous demandons d'accepter nos remerciements anticipés.

A tous, nos plus amicales salutations.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS N'HESITEZ PAS A NOUS APPELER

Téléphone : 76/82/55/14

Contact : Daniel GENOVESE ou Corinne GHEGIN

Téléthèses

**manuel
d'interrogation
en ligne**

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - ENSSIB

Centre national du CCN

SUNIST

1994



Serveur Universitaire National
pour l'Information Scientifique et Technique

Montpellier le 10 Janvier 1995

Madame, Monsieur,

Vos services de documentation interrogent la base de données TELETHESES, diffusée par le SUNIST. Nous avons le plaisir de vous adresser par ce courrier un exemplaire du manuel d'interrogation de TELETHESES.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Jacqueline Gros

Introduction

Produite par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - DISTB - sous-direction des bibliothèques, la base de données TELETHESES assure le signalement de toutes les thèses de doctorat soutenues en France dans toutes les disciplines depuis 1972 (1983 pour les disciplines de la Santé).

Le contenu de la base

Fin 1994, la base recense plus de 260 000 thèses. Elle s'accroît d'environ 20 000 notices par an.

Ci-dessous, un exemple de fiche signalétique complète d'une thèse telle qu'elle vous sera présentée dans TELETHESES :

Auteur	GROS (MANUEL)
Titre	LES FINS DE NON-RECEVOIR DEVANT LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE.
.....	PLEAS IN BAR OF TRIAL IN ADMINISTRATIVE TRIBUNALS.
Soutenance	1987
Etablissement	LILLE 2
Directeur	SAVOYE (JOSE)
Discipline	DROIT PUBLIC
Numéro	87LIL20002
Nature	DOCTORAT D'ETAT
Mots-clés	/DROIT ADMINISTRATIF/PROCEDURE ADMINISTRATIVE/CONTENTIEUX ADMINISTRATIF/RECEVABILITE/DELAI/COMPETENCE/JURIDICTION ADMINISTRATIVE/FIN DE NON RECEVOIR
Résumé	QU'ELLES SOIENT SIMPLEMENT SOULEVEES PAR LES PARTIES, EXAMINEES OU OPPOSEES PAR LE JUGE (CETTE DERNIERE ACCEPTION ETANT A RETENIR), LES FINS DE NON-RECEVOIR S'ANALYSENT EN TERMES DE REFUS D'EXAMINER LE FOND D'UN LITIGE. LEUR ETUDE POSE LA QUESTION GENERALE DE L'INFLUENCE DES REGLES DE FORME EN CONTENTIEUX ADMINISTRATIF TANT AU NIVEAU DU DROIT POSITIF, RESULTANT.... WETHER THEY ARE SIMPLY PUT IN BY THE LITIGANTS OR EXAMINED AND SUSTAINED OR NOT BY THE COURT....

L'organisation en trois fichiers

La base TELETHESES est découpée depuis l'origine en 3 fichiers distincts :

- Lettres (sciences humaines, sciences sociales...)
- Sciences
- Disciplines de santé

☛ Certains sujets peuvent être rattachés à plusieurs fichiers, par exemple Informatique documentaire, Biologie humaine, Psychologie, Droit de la communication.... En conséquence, il vous faudra interroger successivement chacun des fichiers concernés pour être sûr d'accéder à l'ensemble des informations.

L'accès

- **par le menu général d'accueil des services SUNIST**
choisissez le code **THE**.
- **par le menu principal du PEB**
faites le choix **2 - TELETHESES** puis, dans le menu spécifique à TELETHESES, faites le choix **1 - accès à Téléthèses**.

La consultation de la base

- **modes de consultation**

2 modes de consultation sont proposés : assisté, non-assisté.

En mode assisté, les procédures de consultation sont entièrement guidées par des menus.

En mode non-assisté, les procédures de consultation sont déclenchées à l'aide de commandes.

Par défaut, lors de la connexion, le mode de consultation est le mode NOASS.

- **langues d'interrogation**

2 langues d'interrogation sont disponibles : français, anglais

Le dialogue d'interrogation de la base peut se dérouler en langue française ou en langue anglaise. En fonction de votre choix, les dialogues et les différentes aides vous seront présentés en français ou en anglais.

Vous pourrez à tout moment, à l'aide des commandes **ASS**, **NOASS** et **LANG** passer d'un mode à l'autre. Les choix que vous ferez seront conservés pour les sessions suivantes et ce jusqu'à ce que vous les modifiez.

La première connexion

- **Le mode de consultation**

Le mode de consultation en cours lors de la première connexion est le mode NOASS (non assisté).

- **La langue d'interrogation**

A la première connexion, vous allez devoir choisir la langue dans laquelle se déroulera le dialogue. L'écran de choix ci-dessous est affiché :

Choix de la langue d'interrogation

1 - FRANCAIS

2 - ANGLAIS

Votre choix :. ou ? aide en ligne

Menu retour au sommaire général

- Ces choix seront conservés pour les sessions à venir et ce jusqu'à ce que vous les changiez explicitement avec les commandes ASS ou LANG.

Connexions

Par le réseau Transpac X25

- **avec un minitel 1B (ou un minitel bi-standard 80 colonnes)**

Composez le numéro de téléphone **3621**. La page d'accueil TELETEL apparaît.

Vous devez indiquer le code du service. Tapez le numéro TRANSPAC des services SUNIST :

134071023 [ENVOI]

N'hésitez pas à renouveler l'opération en cas d'appel infructueux.

A partir de ce moment, vous ne pouvez plus utiliser les touches spécifiques au videotex [ENVOI], [SUITE], [RETOUR] etc.

La touche [ENVOI] est remplacée sur le minitel par la touche <E page> (en bas à droite du clavier).

La touche [BACKSPACE] est remplacée par la combinaison simultanée des touches [CTRL] et [H].

- **avec un terminal en mode TTY**

Composez le numéro de téléphone **36062424** pour un accès 1200/2400 bps.

A la réception de la bannière **TRANSPAC xxxxxx**, composez le numéro du service bases de données documentaires du SUNIST :

134071023 [ENTREE]

Par RENATER

Tapez la commande :

telnet frmop11.cnusc.fr

ou

telnet 131.196.7.3

Entrée sur le service

L'entrée sur les services SUNIST se fait en tapant la lettre L suivie du nom d'utilisateur qui vous a été attribué :

L nom utilisateur

On vous demandera ensuite de taper votre mot de passe.

Modalités d'accès à TELETHESES

- **Par le menu général d'accueil des services Bases de données documentaires**

L'écran d'accueil suivant est affiché :

SUNIST			
TELETHESES	THE	CCN	CCN
SIGLE	SIG	MESSAGERIE	MES
ACUBASE	ACU	RESAGRI	AGR
BIBLIODENT	DEN	IBISCUS	IBI

Tapez le code de l'application choisie ou une des commandes ci-dessous

FIN	sortie de l'application
REP	réaffichage du menu
CPW	changement du mot de passe

Choisissez le code **THE**.

- **Par le service du Prêt entre Bibliothèques PEB**

Le menu suivant sera affiché à la connexion sur le service PEB, ou dans le cas de l'application PEB-MICRO en tapant la commande MENU après l'affichage du premier menu de choix.

1. CCN
2. TELETHESES
3. PEB et LOC
4. ION
5. Messagerie
6. Forum
7. Gestion du mot de passe
8. Abonnés absents
0. Quitter

==>

Faites le choix **2 - TELETHESES**, puis dans le menu spécifique Téléthèses

1 - ACCES A TELETHESES
2 - RESULTATS DES DEMANDES D'EDITION TELETHESES
Q - QUITTER

==>

faites le choix **1 - Accès à Téléthèses**

CLASSIFICATION TELETHESES		SCIENCES au 1 janvier 1994
Niveau 1		Niveau 2
1.A SCIENCES ET TECHNIQUES COMMUNES	001.A.01	SCIENCES DE L'INFORMATION, DOCUMENTATION
	001.A.02	MATHEMATIQUES
	001.A.03	METROLOGIE ET APPAREILLAGE SPECIFIQUE
1.B PHYSIQUE	001.B.01	PHYSIQUE THEORIQUE
	001.B.02	PHYSIQUE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
	001.B.03	ELECTRICITE ET MAGNETISME : CHAMPS ET PARTICULES CHARGÉES
	001.B.04	OPTIQUE
	001.B.05	ACOUSTIQUE
	001.B.06	TRANSFERT DE CHALEUR, PROCESSUS THERMIQUES ET THERMODYNAMIQUES
	001.B.07	MECANIQUE, ELASTICITE, RHEOLOGIE
	001.B.08	MECANIQUE DES FLUIDES
	001.B.09	FLUIDES, PLASMAS ET DECHARGES ELECTRIQUES
	001.B.10	ETAT CONDENSE : STRUCTURE, PROPRIETES MECANQUES ET THERMIQUES
	001.B.11	ETAT CONDENSE : STRUCTURE ELECTRONIQUE, PROPRIETES ELECTRIQUES, MAGNETIQUES ET OPTIQUES
	001.B.12	METHODES DE CROISSANCE CRISTALLINE ET DE DEPOT DE COUCHES MINCES
	001.B.13	MICROSTRUCTURE DES METAUX ET ALLIAGES
1.C CHIMIE	001.C.01	CHIMIE GENERALE ET CHIMIE PHYSIQUE
	001.C.02	CHIMIE MINERALE ET ORIGINE DE LA VIE
	001.C.03	CHIMIE ORGANIQUE
	001.C.04	CHIMIE ANALYTIQUE
1.D SCIENCES APPLIQUEES	001.D.01	RECHERCHE OPERATIONNELLE, GESTION
	001.D.02	INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE THEORIQUE, SYSTEMES
	001.D.03	ELECTRONIQUE
	001.D.04	TELECOMMUNICATIONS ET THEORIE DE L'INFORMATION
	001.D.05	ELECTROTECHNIQUE, ELECTROENERGETIQUE
	001.D.06	ENERGIE
	001.D.07	GENIE CHIMIQUE + <i>mat. macromol. et comp. - genie des matériaux</i>
	001.D.08	INDUSTRIES CHIMIQUE ET PARACHIMIQUE - <i>catalyse</i>
	001.D.09	PHYSICOCHIMIE DES POLYMERES
	001.D.10	INDUSTRIE DES POLYMERES, PEINTURES, BOIS
	001.D.11	METALLURGIE, SOUDAGE
	001.D.12	GENIE MECANIQUE, CONSTRUCTION MECANIQUE
	001.D.13	MANUTENTION, LEVAGE, STOCKAGE, EMBALLAGE
	001.D.14	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS - <i>genie civil</i>
	001.D.15	TRANSPORTS TERRESTRES, TRANSPORTS MARITIMES, CONSTRUCTIONS NAVALES
	001.D.16	POLLUTION
	001.D.17	TECHNIQUES ET INDUSTRIES DIVERSES
1.E TERRE, OCEAN, ESPACE	001.E.01	SCIENCES DE LA TERRE
	001.E.01.A	MINERALOGIE, GEOCHIMIE, GEOLOGIE EXTRATERRESTRE
	001.E.01.B	GEOCHIMIE
	001.E.01.C	GEOCHIMIE ISOTOPIQUE
	001.E.01.D	COSMOCHIMIE
	001.E.01.E	GISEMENTS METALLIQUES ET NON METALLIQUES
	001.E.01.F	ROCHES CRISTALLINES
	001.E.01.G	ROCHES SEDIMENTAIRES, GEOLOGIE MARINE
	001.E.01.H	GEOLOGIE MARINE
	001.E.01.I	STRATIGRAPHIE, GEOGRAPHIE REGIONALE, GEOLOGIE GENERALE
	001.E.01.J	GEOLOGIE REGIONALE
	001.E.01.K	GEOLOGIE GENERALE
	001.E.01.L	TECTONIQUE, GEOPHYSIQUE INTERNE
	001.E.01.M	GEOPHYSIQUE INTERNE
	001.E.01.N	HYDROLOGIE, GEOLOGIE DE L'INGENIEUR, FORMATIONS SUPERFICIELLES
	001.E.01.O	GEOLOGIE D'INGENIEUR
	001.E.01.P	FORMATIONS SUPERFICIELLES
	001.E.01.Q	PALEONTOLOGIE
	001.E.02	GEOPHYSIQUE EXTERNE
	001.E.03	ASTRONOMIE
1.F SCIENCES BIOLOGIQUES FONDAMENTALES ET APPLIQUEES	002.A.01	GENERALITES
	002.A.02	BIOCHIMIE ANALYTIQUE, STRUCTURALE ET METABOLIQUE
	002.A.03	BIOPHYSIQUE MOLECULAIRE
	002.A.04	BIOLOGIE MOLECULAIRE ET CELLULAIRE
	002.A.05	MICROBIOLOGIE
	002.A.06	IMMUNOLOGIE FONDAMENTALE
	002.A.07	GENETIQUE DES EUKARYOTES, EVOLUTION BIOLOGIQUE ET MOLECULAIRE

1

002.A.08	BIOPHYSIQUE DES TISSUS. ORGANES ET ORGANISMES
002.A.09	CYTOLOGIE. MORPHOLOGIE. SYSTEMATIQUE. FLORISTIQUE ET EVOLUTION DES VEGETAUX
002.A.10	PHYSIOLOGIE VEGETALE ET DEVELOPPEMENT
002.A.11	PROTOZOAIRES
002.A.12	INVERTEBRES
002.A.13	ETHOLOGIE ANIMALE
002.A.14	ECOLOGIE ANIMALE, VEGETALE ET MICROBIENNE - <i>paracitologie/anim.</i>
002.A.15	VERTEBRES : ZOOLOGIE GENERALE. PHYLOGENESE. SYSTEMATIQUE. CYTOGENETIQUE. REPARTITION GEOGRAPHIQUE
002.A.16	VERTEBRES : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE. ORGANISME DANS SON ENSEMBLE OU ETUDE DE PLUSIEURS ORGANES OU SYSTEMES
002.A.17	VERTEBRES : SYSTEME DIGESTIF
002.A.18	VERTEBRES : SYSTEME URINAIRE
002.A.19	VERTEBRES : PEAU. GLANDES ANNEXES. PHANERES. ORGANES LUMINEUX. GLANDES EXOCRINES DIVERSES (GLANDE A SEL. GLANDE UROPYGIENNE, ETC.) TISSU ADIPEUX. TISSU CONJONCTIF
002.A.20	VERTEBRES : SYSTEME RESPIRATOIRE
002.A.21	VERTEBRES : SANG, ORGANES HEMATOPOIETIQUES. SYSTEME RETICULOENDOTHELIAL
002.A.22	VERTEBRES : SYSTEME CARDIOVASCULAIRE
002.A.23	VERTEBRES : SYSTEME OSTEOARTICULAIRE. MUSCLE STRIE ET MUSCLE LISSE
002.A.24	VERTEBRES : MOUVEMENTS CORPORELS. POSTURE. LOCOMOTION. VOL. NAGE. EXERCICE PHYSIQUE. REPOS
002.A.25	VERTEBRES : SYSTEME NERVEUX ET ORGANES DES SENS
002.A.26	PSYCHOLOGIE. PSYCHOPHYSIOLOGIE
002.A.27	PSYCHANALYSE
002.A.28	VERTEBRES : ENDOCRINOLOGIE
002.A.29	VERTEBRES : REPRODUCTION
002.A.30	EMBRYOLOGIE : INVERTEBRES ET VERTEBRES. TERATOLOGIE
002.A.31	BIOTECHNOLOGIE. BIODETERIORATION - <i>gestion et trait. des dech.</i>
002.A.32	AGRONOMIE. SCIENCES DU SOL ET PRODUCTIONS VEGETALES
002.A.33	SYLVICULTURE
002.A.34	PHYTOPATHOLOGIE. ZOOLOGIE AGRICOLE. PROTECTION DES CULTURES ET DES FORETS
002.A.35	INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES
002.A.36	ZOOTECNIE DES INVERTEBRES

002.B SCIENCES MEDICALES

	SCIENCES MEDICALES
002.B.01	GENERALITES
002.B.02	PHARMACOLOGIE. TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX
002.B.03	TOXICOLOGIE
002.B.04	TUMEURS
002.B.05	PATHOLOGIE INFECTIEUSE
002.B.06	IMMUNOPATHOLOGIE
002.B.07	SARCOIDOSSES. GRANULOMASTOSES D'ETIOLOGIE INDETERMINEE. MALADIES DU TISSU CONJONCTIF. MALADIES DU TISSU ELASTIQUE. VASCULARITES
002.B.08	DERMATOLOGIE
002.B.09	OPHTALMOLOGIE
002.B.10	OTORHINOLARYNGOLOGIE. STOMATOLOGIE
002.B.11	PNEUMOLOGIE
002.B.12	CARDIOLOGIE. APPAREIL CIRCULATOIRE
002.B.13	GASTROENTEROLOGIE. FOIE. PANCREAS. ABDOMEN
002.B.14	NEPHROLOGIE. VOIES URINAIRES
002.B.15	PATHOLOGIE OSTEOARTICULAIRE
002.B.16	TRAUMATISMES. MALADIES DUES AUX AGENTS PHYSIQUES
002.B.17	NEUROLOGIE
002.B.18	PSYCHOPATHOLOGIE. PSYCHIATRIE
002.B.19	MEOPATHIES
002.B.20	GYNECOLOGIE. ANDROLOGIE. OBSTETRIQUE.
002.B.21	ENDOCRINOPATHIES
002.B.22	MALADIES METABOLIQUES
002.B.23	GENETIQUE MEDICALE
002.B.24	TECHNIQUES D'EXPLORATION ET DE DIAGNOSTIC (GENERALITES)
002.B.25	CHIRURGIE (GENERALITES)
002.B.26	RADIOTHERAPIE : TRAITEMENT INSTRUMENTAL. PHYSIOTHERAPIE. REEDUCATION. TRAITEMENT DIETETIQUE ET TRAITEMENT DIVERS (GENERALITES)
002.B.27	ANESTHESIE. REANIMATION. TRANSFUSION
002.B.28	INFORMATIQUE MEDICALE
002.B.29	PHYSIOLOGIE HUMAINE APPLIQUEE A L'ETUDE DES POPULATIONS ET DES CONDITIONS DE VIE. ECOPHYSIOLOGIE HUMAINE
002.B.30	SANTE PUBLIQUE. HYGIENE (GENERALITES)

← *genre hot et medical*

Annexes

Table des disciplines

• Fichier lettres

01	Philosophie
02	Sciences des religions
03	Linguistique
04	Psychologie
05	Sciences de l'éducation
06	Sociologie
07	Ethnologie
08	Sciences politique
09	Art et archéologie
10	Musicologie
11	Théâtre
12	Cinéma
13	Histoire
14	Géographie
15	Littérature comparée
16	Etudes grecques
17	Etudes latines
18	Littérature française
20	Etudes régionales
22	Etudes anglaises
23	Etudes germaniques
24	Etudes ibériques
25	Etudes italiennes
26	Etudes roumaines

• Fichier Sciences

001.A*	Sciences et techniques communes
001.A.01*	Sciences de l'information, documentation
001.A.02*	Mathématiques
001.B*	Physique
001.B.00*	Généralités physique
001.B.10*	Physique des particules élémentaires et champs
001.B.20*	Physique nucléaire
001.B.30*	Physique atomique et moléculaire
001.B.40*	Domaines classiques de la physique
001.B.50*	Fluides, plasmas et décharges électriques
001.B.60*	Etat condensé : propriétés mécaniques et thermiques
001.B.70*	Etat condensé : propriétés électriques, magnétiques, optiques
001.B.80*	Sciences des matériaux, rhéologie
001.C*	Chimie
001.C.01*	Chimie générale et physique
001.C.02*	Chimie minérale et origine de la vie
001.C.03*	Chimie organique
001.C.04*	Chimie analytique
001.D*	Sciences appliquées
001.D.01*	Recherche opérationnelle, gestion
001.D.02*	Informatique, automatique théorique, systèmes
001.D.03*	Electronique
001.D.04*	Télécommunications et théorie de l'information
001.D.05*	Electrotechnique, Electroénergétique
001.D.06*	Energie
001.D.07*	Génie chimique
001.D.08*	Industries chimiques et parachimiques
001.D.09*	Physicochimie des polymères
001.D.10*	Industrie des polymères, peintures, bois
001.D.11*	Métaux, Métallurgie
001.D.12*	Génie mécanique, construction mécanique
001.D.13*	Manutention, levage, stockage, emballage
001.D.14*	Bâtiment, travaux publics
001.D.15*	Transports terrestres, maritimes. construction navale
001.D.16*	Pollution

27	Etudes scandinaves
28	Etudes slaves
29	Etudes hébraïques
30	Etudes arabo-islamiques
31	Etudes extrêmes-orientales
34	Etudes africaines
35	Histoire du droit
36	Droit privé
37	Sciences criminelles
38	Droit public
39	Sciences économiques
40	Sciences de gestion
41	Sciences de l'information
42	Etudes latino-américaines
43	Etudes nord-américaines
44	Etudes hongroises
45	Sémiologie
46	Sciences du sport
47	Mathématiques appliquées aux sciences sociales
48	Ergonomie
49	Préhistoire
50	Biologie des organisme

001.D.17*	Techniques et industries diverses
001.E*	Terre, océan, espace
001.E.01*	Sciences de la terre
001.E.01.A*	Minéralogie
001.E.01.B*	Géochimie
001.E.01.C*	Géochimie isotopique, géochronologie
001.E.01.D*	Cosmochimie, Géologie extraterrestre
001.E.01.E*	Gisements métalliques et non métalliques
001.E.01.F*	Roches cristallines
001.E.01.G*	Roches sédimentaires
001.E.01.H*	Géologie marine
001.E.01.I*	Stratigraphie
001.E.01.J*	Géologie régionale, cartes
001.E.01.K*	Géologie générale
001.E.01.L*	Tectonique, géologie structurale, tectonique des plaques
001.E.01.M*	Géophysique interne
001.E.01.N*	Hydrologie, hydrogéologie
001.E.01.O*	Géologie d'ingénieur et de l'environnement, géothermie
001.E.01.P*	Formations superficielles
001.E.01.Q*	Paléontologie
001.E.02*	Géophysique externe
001.E.03*	Astronomie
002.A*	Sciences biologiques fondamentales et appliquées
002.A.01*	Généralités sciences biologiques
002.A.02*	Biochimie analytique, structurale et métabolique
002.A.03*	Biophysique moléculaire
002.A.04*	Biologie moléculaire et cellulaire
002.A.05*	Microbiologie
002.A.06*	Immunologie fondamentale
002.A.07*	Génétiques des eucaryotes, évolution biologique et moléculaire
002.A.08*	Biophysique des tissus, organes et organismes
002.A.09*	Cytologie, morphologie, systématique, évolution des végétaux
002.A.10*	Physiologie végétale et développement

002.A.11*	Protozoaires
002.A.12*	Invertébrés
002.A.13*	Ethologie animale
002.A.14*	Ecologie animale, végétale et microbienne
002.A.15*	Vertébrés : zoologie, morphologie, phylogénèse et répartition
002.A.16*	Vertébrés : anatomie et physiologie
002.A.17*	Vertébrés : système digestif
002.A.18*	Vertébrés : système urinaire
002.A.19*	Vertébrés : peau, phanères, glandes exocrines, tissus.
002.A.20*	Vertébrés : système respiratoire
002.A.21*	Vertébrés : sang, organes hematopoiétiques...
002.A.22*	Vertébrés : système cardiovasculaire
002.A.23*	Vertébrés : système ostéoarticulaire
002.A.24*	Vertébrés : mouvements corporels, locomotion, repos
002.A.25*	Vertébrés : systèmes nerveux et organes des sens
002.A.26*	Psychologie, psychophysiologie
002.A.27*	Psychanalyse
002.A.29*	Vertébrés : endocrinologie
002.A.28*	Vertébrés : reproduction
002.A.30*	Embryologie invertébrés et vertèbres. Tératologie
002.A.31*	Biotechnologie, biodétérioration
002.A.32*	Agronomie, sciences du sol et production végétale
002.A.33*	Sylviculture
002.A.34*	Phytopathologie, zoologie agricole, protection culture et forêt
002.A.35*	Industries agro-alimentaires
002.A.36*	Productions animales
002.A.37*	Vecteurs d'importance médicale, nuisances et prédateurs
002.B*	Sciences médicales

002.B.01*	Généralités sciences médicales
002.B.02*	Parmacologie, traitements médicamenteux
002.B.03*	Toxicologie
002.B.04*	Tumeurs
002.B.05*	Pathologie infectieuse
002.B.06*	Immunopathologie
002.B.07*	Sarcoidoses, maladies du tissu conjonctif, élastique....
002.B.08*	Dermatologie
002.B.09*	Ophthalmologie
002.B.10*	Otorhinolaryngologie, stomatologie
002.B.11*	Pneumologie
002.B.12*	Cardiologie, appareil circulatoire
002.B.13*	Gastroentérologie, foie, pancréas, abdomen
002.B.14*	Néphrologie, voies urinaires
002.B.15*	Pathologie ostéoarticulaire
002.B.16*	Traumatismes, maladies dues aux agents physiques
002.B.17*	Neurologie
002.B.18*	Psychopathologie, psychiatrie
002.B.19*	Hémopathies
002.B.20*	Gynécologie, andrologie, obstétrique
002.B.21*	Endocrinopathies
002.B.22*	Maladies métaboliques
002.B.23*	Génétique médicale
002.B.24*	Techniques d'exploration et de diagnostic
002.B.25*	Chirurgie
002.B.26*	Radiothérapie, physiothérapie, rééducation, traitement...
002.B.27*	Anesthésie, réanimation, transfusion
002.B.28*	Informatique médicale
002.B.29*	Physiologie et écophysiologie humaine
002.B.30*	Santé publique, hygiène, médecine du travail
002.B.31*	Ethique

• Fichier Disciplines de Santé

400.A*	Médecine
400.A.01*	Acupuncture/auriculothérapie
400.A.02*	Alcoolisme
400.A.03*	Allergologie/immunologie
400.A.04*	Anatomie/histologie
400.A.05*	Anesthésiologie
400.A.06*	Biologie/cytologie
400.A.07*	Cancérologie
400.A.08*	Cardiovasculaire
400.A.09*	Chirurgie
400.A.10*	Chirurgie plastique
400.A.11*	Dermatologie
400.A.12*	Diabète
400.A.13*	Digestif (tube)
400.A.14*	Endocrinologie
400.A.15*	Enseignement médical
400.A.16*	Environnement/rythmes
400.A.17*	Foie
400.A.18*	Génétique
400.A.19*	Gérontologie
400.A.20*	Gynécologie
400.A.21*	Hématologie
400.A.22*	Histoire
400.A.23*	Homéopathie
400.A.24*	Hôpital
400.A.25*	Hydroclimatologie
400.A.26*	Itrogène
400.A.27*	Infectieuse (pathologie)
400.A.28*	Informatique
400.A.29*	Légale (médecine)
400.A.30*	Locomoteur
400.A.31*	Médecine (généralités, divers)
400.A.32*	Métabolisme/nutrition
400.A.33*	Militaire
400.A.34*	Néphrologie/urologie
400.A.35*	Neurologie
400.A.36*	Obstétrique

400.A.37*	Ophthalmologie
400.A.38*	ORL
400.A.39*	Pancréas
400.A.40*	Parasitologie
400.A.41*	Pathologie (généralités, divers)
400.A.42*	Pédiatrie
400.A.43*	Physiologie
400.A.44*	Profession (médical, para)
400.A.45*	Psychiatrie
400.A.46*	Psychologie/psychosomatique
400.A.47*	Radiologie, médecine nucléaire
400.A.48*	Réadaptation
400.A.49*	Réanimation
400.A.50*	Respiratoire
400.A.51*	Santé publique
400.A.52*	Scolaire
400.A.53*	Sport
400.A.54*	Stomatologie
400.A.55*	Technologie biomédicale
400.A.56*	Thérapeutique
400.A.57*	Toxicologie
400.A.58*	Travail
400.A.59*	Urgences
400.A.60*	Virologie
400.B*	Pharmacie
400.B.01*	Aliments
400.B.02*	Biochimie
400.B.03*	Biochimie clinique
400.B.04*	Biologie
400.B.05*	Biopharmacie
400.B.06*	Biotechnologie
400.B.07*	Botanique
400.B.08*	Cancérologie
400.B.09*	Cardiovasculaire (appareil)
400.B.10*	Chimie
400.B.11*	Chimie analytique
400.B.12*	Chimie thérapeutique

400.B.13*	Dermo-cosmétologie	400.C.19*	Parodontologie
400.B.14*	Digestif (appareil)	400.C.20*	Pathologie buccale et peribuccale
400.B.15*	Divers	400.C.21*	Pathologie dentaire
400.B.16*	Droit et économie	400.C.22*	Pédodontie/hygiène buccodentaire
400.B.17*	Eaux	400.C.23*	Physiologie/physiopathologie
400.B.18*	Environnement	400.C.24*	Profession dentaire
400.B.19*	Galénique	400.C.25*	Dentaire
400.B.20*	Hématologie	400.C.26*	Psychologie/esthétique
400.B.21*	Histoire	400.C.27*	Radiologie
400.B.22*	Homéopathie	400.C.28*	Thérapeutique bucco-dentaire
400.B.23*	Hôpital	400.C.29*	Urgences/traumatismes
400.B.24*	Hormones	400.D*	Sciences vétérinaires
400.B.25*	Immunologie	400.D.01*	Anatomie/histologie/embryologie/paléontologie
400.B.26*	Industrie pharmaceutique	400.D.02*	Animaux de laboratoire
400.B.27*	Inflammation	400.D.03*	Bétail domestique : bovins, ovins, caprins, porcins
400.B.28*	Matériel médical	400.D.04*	Biologie animale/biochimie/biophysique
400.B.29*	Mathématiques	400.D.05*	Biologie végétale/agronomie/botanique
400.B.30*	Microbiologie	400.D.06*	Cancérologie/tumeurs
400.B.31*	Mycologie médicale	400.D.07*	Cardio-angéiologie
400.B.32*	Neuropharmacologie	400.D.08*	Carnivores
400.B.33*	Nutrition	400.D.09*	Chirurgie/traumatologie/annesthésiologie
400.B.34*	Officine	400.D.10*	Dermatologie
400.B.35*	Ophthalmologie	400.D.11*	Digestif (appareil)
400.B.36*	Os/articulations	400.D.12*	Divers
400.B.37*	Parasitologie	400.D.13*	Ecologie/environnement
400.B.38*	Pharmacognosie	400.D.14*	Endocrinologie/reproduction
400.B.39*	Pharmacovigilance	400.D.15*	Equidés
400.B.40*	Physique	400.D.16*	Espèces diverses
400.B.41*	Profession	400.D.17*	Ethologie/psychologie
400.B.42*	Radiologie	400.D.18*	Hématologie
400.B.43*	Rein	400.D.19*	Histoire/littérature/beaux-arts
400.B.44*	Respiratoire (appareil) ORL	400.D.20*	Hygiène/abattoirs/contrôle des denrées alimentaires
400.B.45*	Thermalisme	400.D.21*	Immunologie/allergologie
400.B.46*	Toxicologie	400.D.22*	Infectieuse (pathologie)/bactériologie/virologie
400.B.47*	Vétérinaire	400.D.23*	Informatique/mathématiques/statistique
400.B.48*	Virologie	400.D.24*	Locomoteur (appareil)/rhumatologie
400.C*	Chirurgie dentaire/odontologie	400.D.25*	Neurologie
400.C.01*	Anat./embryo./histologie(humaines)	400.D.26*	Nutrition/métabolisme
400.C.02*	Anat./embryo./paléonto. comparées	400.D.27*	Oiseaux
400.C.03*	Anesthésie	400.D.28*	Ophthalmologie
400.C.04*	Anthropologie/paléodontologie	400.D.29*	Parasitologie/mycologie
400.C.05*	Biochimie/biologie/biophysique	400.D.30*	Pathologie générale et médecine humaine
400.C.06*	Cabinet dentaire/équipement	400.D.31*	Physiologie
400.C.07*	Chirurgie bucco-dentaire	400.D.32*	Poissons/crustacés/aquaculture
400.C.08*	Chir./prothèse maxillo-faciale	400.D.33*	Profession et études vétérinaires/documentation/droit
400.C.09*	Dentisterie opératoire	400.D.34*	Radiologie/imagerie médicale
400.C.10*	Etudes dentaires/documentation	400.D.35*	Reins/appareil génito-urinaire
400.C.11*	Généralités/divers	400.D.36*	Respiratoire (appareil)
400.C.12*	Histoire	400.D.37*	Stomatologie/odontologie/ORL
400.C.13*	Hygiène/prophylaxie buccodentaires	400.D.38*	Thérapeutique/pharmacologie
400.C.14*	Interrelations pathologiques	400.D.39*	Toxicologie
400.C.15*	Matériaux dentaires	400.D.40*	Zootchnie/économie rurale
400.C.16*	Microbiologie/immunologie		
400.C.17*	Occlusion		
400.C.18*	Orthopédie dento-faciale		

Universités et établissements

• Fichier Lettres : universités

AIX1	Aix Marseille 1	CAEN	Caen
AIX2	Aix Marseille 2	CERG	Cergy Pontoise
AIX3	Aix Marseille 3	CHAM	Chambéry
AMIE	Amiens	CLF1	Clermont Ferrand 1
ANGE	Angers	CLF2	Clermont Ferrand 2
ANTI	Antilles Guyane	COMP	Compiègne
AVIG	Avignon	CORT	Corte
ARTO	Artois	DIJO	Dijon
BESA	Besançon	EVRY	Evry Val d'Essonne
BOR1	Bordeaux 1	GRE1	Grenoble 1
BOR2	Bordeaux 2	GRE2	Grenoble 2
BOR3	Bordeaux 3	GRE3	Grenoble 3
BRES	Brest	REUN	La Réunion

ROCH	La Rochelle
LEHA	Le Havre
LEMA	Le Mans
LIL1	Lille 1
LIL2	Lille 2
LIL3	Lille 3
LIMO	Limoges
DUNK	Littoral Dunkerque
LYO1	Lyon 1
LYO2	Lyon 2
LYO3	Lyon 3
MARN	Marne la Vallée
METZ	Metz
MON1	Montpellier 1
MON2	Montpellier 2
MON3	Montpellier 3
NAN1	Nancy 1
NAN2	Nancy 2
NANT	Nantes
NICE	Nice
ORLE	Orléans
PACI	Pacifique
PA01	Paris 1
PA02	Paris 2
PA03	Paris 3
PA04	Paris 4

• Fichier Lettres : établissements

CNAM	CNAM
ECAP	Ecole centrale des arts et manufactures
ECDL	Ecole centrale de Lyon
DENS	ENS Cachan
ENSL	ENS Lyon
ENSP	ENS Paris
ENSF	ENS Fontenay Saint-Cloud

• Fichier Sciences : universités

AIX1	Aix Marseille 1
AIX2	Aix Marseille 2
AIX3	Aix Marseille 3
AMIE	Amiens
ANGE	Angers
ANTI	Antilles Guyane
AVIG	Avignon
ARTO	Artois
BESA	Besançon
BOR1	Bordeaux 1
BOR2	Bordeaux 2
BOR3	Bordeaux 3
BRES	Brest
CAEN	Caen
CERG	Cergy Pontoise
CHAM	Chambéry
CLF2	Clermont Ferrand 2
COMP	Compiègne
CORT	Corte
DIJO	Dijon
EVRY	Evry Val d'Essonne
GRE1	Grenoble 1
REUN	La Réunion
ROCH	La Rochelle
LEHA	Le Havre
LEMA	Le Mans
LIL1	Lille 1
LIMO	Limoges
DUNK	Littoral Dunkerque
LYO1	Lyon 1

• Fichier Sciences : établissements

INPG	INP Grenoble
INPL	INP Nancy
INPT	INP Toulouse
CNAM	CNAM

PA05	Paris 5
PA06	Paris 6
PA07	Paris 7
PA08	Paris 8
PA09	Paris 9
PA10	Paris 10
PA11	Paris 11
PA12	Paris 12
PAUU	Pau
PERP	Perpignan
POIT	Poitiers
REIM	Reims
REN1	Rennes 1
REN2	Rennes 2
ROUE	Rouen
STET	Saint Etienne
STR1	Strasbourg 1
STR2	Strasbourg 2
STR3	Strasbourg 3
TOUL	Toulon
TOU1	Toulouse 1
TOU2	Toulouse 2
TOU3	Toulouse 3
TOUR	Tours
VALE	Valenciennes
VERS	Versailles Saint Quentin en Yvelines

EHEC	HEC
EHES	Ecole des hautes études en sciences sociales
ENMP	Ecole des mines
EPXX	Ecole polytechnique
EPHE	Ecole pratique des hautes études
IEPP	IEP Paris

MARN	Marne la Vallée
METZ	Metz
MON2	Montpellier 2
NAN1	Nancy 1
NANT	Nantes
NICE	Nice
ORLE	Orléans
PACI	Pacifique
PA01	Paris 1
PA05	Paris 5
PA06	Paris 6
PA07	Paris 7
PA08	Paris 8
PA09	Paris 9
PA10	Paris 10
PA11	Paris 11
PA12	Paris 12
PAUU	Pau
PERP	Perpignan
POIT	Poitiers
REIM	Reims
REN1	Rennes 1
ROUE	Rouen
STET	Saint Etienne
STR1	Strasbourg 1
TOUL	Toulon
TOU3	Toulouse 3
TOUR	Tours
VALE	Valenciennes
VERS	Versailles Saint Quentin en Yvelines

DENS	ENS Cachan
ENSL	ENS Lyon
ENSP	ENS Paris
ENSF	ENS Fontenay Saint-Cloud

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON I -
Service Scolarité Sciences 3ème Cycle
43 boulevard du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE CEDEX
tél : 72.44.80.45

DOCTORAT EUROPEEN

INITIATIVE DU COMITE DE LIAISON
des Conférences de Recteurs et de Présidents des Universités
des pays membres de la Communauté Européenne

Etendue aux autres états de libre échange
(AUTRICHE - SUISSE - ISLANDE - FINLANDE - NORVEGE - SUEDE -
LICHTENSTEIN)

Décisions des Conseils d'Administration du 14 Octobre 1992 et du 28 Juin 1993.

Il s'agit d'un "label" décerné en sus du Doctorat délivré dans chaque établissement lorsque les 4 conditions (non qualitatives) suivantes sont remplies:

1) L'autorisation de soutenance est accordée au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à deux établissements d'Enseignement Supérieur de deux Etats européens autres que celui dans lequel le doctorat est soutenu.

2) Un membre au moins du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement Supérieur d'un Etat européen autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu.

3) Une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue nationale européenne autre que la (ou les) langue(s) nationale(s) du pays où est soutenu le doctorat.

4) Ce doctorat devra avoir été préparé, en partie, lors d'un séjour d'au moins un trimestre dans un autre pays européen.

SERVICE SCOLARITE SCIENCES 3EME CYCLE :

A LYON I , il a été décidé que les étudiants qui voudront soutenir une thèse jouissant du label de "Doctorat européen", devront fournir, au moment de l'ouverture de leur dossier de soutenance (soit deux mois avant la date prévue pour cette soutenance), une attestation signée du chef du laboratoire et du Président de l'Université étrangère concernée, énonçant les dates de séjour du doctorant.

LA THÈSE , ce qu'elle est :

- l'aboutissement d'études
- le résultat de démarches administratives
- le fruit d'une recherche particulière, avec l'historique de la recherche, de la bibliographie, des recherches en laboratoire

I : Etymologie

The = Dieu, regarder, spectacle

Thes = Dépôt

se (suffixe) = action de

C'est un mot du genre féminin, datant de 1579

II : Définitions

- En 1680, la thèse était une proposition ou une série de propositions, que le candidat à un grade de bachelier, licencié, docteur, s'engageait à soutenir.
- Dans un dictionnaire de 1709, c'est "une proposition, sur quoy on dispute dans l'école".
- Depuis le XIXe s., c'est un ouvrage présenté en vue de l'obtention du doctorat.

III : Historique

La thèse est la conséquence de la création, en 1802, du Haut Enseignement Scientifique.

Quatre genres de doctorat virent le jour successivement jusqu'en 1983 :

- A 2 - le doctorat d'Etat, par décret du 17 mars 1808 (article 24), puis arrêté du 9 juillet 1923
- A 3 - le doctorat d'Ingénieur, par décret du 13 février 1931
- A 4 - le doctorat de 3e cycle, par décret du 20 juillet 1954 (n°54-770)
- A 5 - le doctorat d'Université, qui n'est pas un diplôme national, mais universitaire avec des modalités propres à l'Université

Un autre doctorat, appelé "Nouveau Doctorat", est créé par arrêté du 5 juillet 1984, mis en application à partir du 6 novembre 1985, et subit une mise à jour, par arrêté le 30 mars 1992.

Ce nouveau doctorat est un compromis entre le doctorat de 3e cycle (formation par la recherche) et le doctorat d'Etat (formation à la recherche)

IV : Qu'est la thèse de Sciences ?

La préparation et la soutenance d'une ^{thèse} constituent un épisode majeur dans toute vie universitaire, et présente plusieurs facettes :

- C'est l'aboutissement d'un travail scientifique en vue d'obtenir le titre de docteur.
- "C'est aussi un rite dont chaque célébration renforce la communauté universitaire en l'assurant de sa continuité, tout en l'enrichissant d'un nouveau membre" (1950).
- Elle est indispensable, pour des raisons de carrière, en particulier pour l'inscription sur une liste d'aptitude, notamment sur les listes restreintes pour

postuler aux fonctions de Maître de Conférences.

La thèse est une institution, mais pas réellement une source de prestige, comme dans d'autres domaines. La liste des travaux et rapports est tout aussi valable pour la notoriété du chercheur.

La thèse constitue une synthèse originale, sur un sujet donné et comporte généralement l'historique et une bibliographie détaillée de la question traitée. Elle présente également un intérêt sur le plan de la méthode, de l'appareillage, d'un savoir-faire particulier, des recettes et des astuces. Les travaux doivent être originaux, donnant des conclusions nouvelles sur les théories scientifiques, amenant à des découvertes dans les expériences et dans la pratique.

Le contenu à proprement parler, c'est à dire les travaux et les commentaires sont publiés, auparavant, dans des articles, ne serait-ce que pour prendre date, la thèse donnant plus de détails.

La thèse est soit :

- le travail d'un seul chercheur,
- soutenue sur un ensemble de travaux d'un seul chercheur,
- le résultat d'un travail collectif ; dans ce cas, le candidat devra rédiger et soutenir un court mémoire permettant d'apprécier sa part personnelle.

V : Conditions nécessaires pour être autorisé à préparer une thèse

Le candidat doit être titulaire d'un D.E.A. [Diplôme d'Etudes Approfondies, créé le 19 août 1944, par décret n°64-857], ou un diplôme d'études supérieures équivalent (Diplôme d'ingénieur, Magistère, D.E.S.S. [Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, créé le 12 novembre 1968, par la loi d'orientation de l'Enseignement Supérieur, n° 68-978])

Le candidat dépose son sujet de thèse, auprès du Président, après l'agrément du directeur de thèse, donnant un avis favorable. Le sujet est enregistré dans un fichier central, et des observations peuvent être formulées à cette occasion, s'il existe des travaux déjà réalisés ou en cours sur le même sujet.

Le dossier du candidat doit comporter un document de synthèse de quelques dix pages, retraçant l'ensemble de ses titres, travaux, expériences.

L'autorisation d'inscription à la préparation est alors prononcée par le Président.

VI : Préparation de la thèse

La durée normale de la préparation de la thèse est de deux à quatre ans.

La préparation de la thèse ou de travaux de doctorat s'effectue au sein d'un groupe de formation doctorale universitaire. Une partie de cette préparation peut être assurée dans un autre centre de recherches, public ou privé, agréé par le Président.

Le candidat envisageant de préparer une thèse, doit obtenir l'accord préalable d'une personnalité, qui accepte de diriger son travail. Sont habilités à diriger la préparation des thèses (cf. : article 5, arrêté du 23 novembre 1988) :

- les professeurs et maîtres de conférences universitaires,
- les professeurs du Collège de France,
- les titulaires d'un doctorat d'état autorisés par le Président,
- d'autres personnalités choisies en vue de leurs compétences scientifiques, par le Président.

VII : Deux mois avant la soutenance,

(qui ne pourra s'effectuer, au minimum, qu'un mois après la réception, par le bureau universitaire du 3e cycle, des avis des rapporteurs)

Le candidat doit déposer un dossier comportant :

- un exemplaire du texte de la thèse,
- un résumé succinct, dactylographié, d'environ 20 lignes établi sur un modèle fourni,
- une lettre de proposition de jury, faite par le directeur de recherches, contresignée par le directeur de l'U.E.R., mentionnant pour chaque membre du jury : l'indication de ses qualités, fonction, spécialité, adresse précise.

Le candidat doit envoyer un exemplaire de sa thèse à chacun des rapporteurs, lorsqu'il recevra du Président, la notification de leur désignation.

VIII : Le jury de la thèse

La soutenance d'une thèse se fait devant un jury. Celui-ci est composé : d'un président, de rapporteurs, d'examineurs et éventuellement d'invités.

Le jury de soutenance est nommé par le Président d'Université, et est composé d'au moins trois membres, parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches en enseignement supérieur public. La moitié au moins du jury doit être composé de professeurs ou assimilés.

Les membres du jury désignent : parmi eux, le président du jury, (qui doit être professeur ou assimilé) et les rapporteurs.

Les rapporteurs sont choisis en raison de leur compétence et parce qu'ils sont habilités à diriger des recherches. Deux de ces rapporteurs doivent ne pas appartenir au corps enseignant de l'établissement dans lequel le candidat a déposé sa demande. Le troisième rapporteur doit être choisi par le président sur une liste de trois noms proposés par le président du Conseil scientifique de l'Université concernée.

Des personnalités n'appartenant pas au personnel enseignant de la faculté, choisies en raison de leur compétence peuvent être appelées à faire partie du jury de soutenance après accord du président.

Le directeur de thèse ne peut pas être choisi comme rapporteur.

XI : Un mois avant la soutenance

Au vu de l'ensemble des rapports, le président de l'Université autorise la soutenance de la thèse. Cette autorisation est signifiée au Directeur de recherches. Au plus tard 20 jours avant la soutenance, l'étudiant confirmera la date, l'heure et le lieu de cette soutenance. Il recevra alors de la part du bureau du 3e cycle, l'autorisation de la soutenir, ainsi que le numéro d'ordre attribué.

X : Aspect extérieur de la thèse

L'auteur a consacré à sa thèse beaucoup de temps et d'efforts qui le conduisent à faire état de données originales et à proposer des idées nouvelles. Il doit les présenter de façon à les rendre faciles à comprendre et à utiliser. C'est à ce prix que le chercheur aura produit une véritable contribution scientifique.

Pour cela, il doit respecter un certain nombre de règles appelées normes, qu'il trouve dans la norme AFNOR Z 41006, ainsi que dans le Guide de l'étudiant (annexe n°), ce dernier étant fourni à l'inscription.

Toute thèse comporte (annexe n°) :

- une couverture et une page de titre, identiques, sur lesquelles sont portés : le nom de l'Université de soutenance, l'U.E.R., le titre de la recherche, le diplôme en vue, la date de soutenance, les membres du jury,
- une liste des personnalités responsables des différents instituts de l'Université,
- une table de matières paginée,
- une introduction,
- deux ou trois parties subdivisées,
- une conclusion,
- des annexes et des figures,
- une bibliographie

XI : Soutenance de la thèse

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée par le président. Elle se fait devant un jury. Dans les débuts de l'existence de ce diplôme, en 1810, un cérémonial était mis en place, réglé par des obligations, comme celles qui suivent :

- Les professeurs, pendant les examens sont en robe,
- Dans les cérémonies, .. thèses [de sciences]... toute la Faculté est en grand costume,
- Chaque Faculté a, pour ... les thèses, un appariteur nommé par le Recteur, sur la présentation du doyen. Il porte dans toutes les cérémonies, avec son costume ordinaire, réglé par le décret du 31 juillet 1809, une masse représentant un globe célesté entouré de palmes.

Le candidat présente oralement son travail. Il explique les raisons du choix du sujet. Il expose les difficultés rencontrées, au cours de ses recherches et justifie la manière dont elles ont été résolues. Il montre les hypothèses formulées au départ et les conclusions auxquelles il est parvenu. Cet exposé doit être préparé à l'avance. Sa durée est variable, d'environ 1 ½ heure. Eventuellement pour une partie de ses travaux, il peut faire une démonstration, présenter des diapositives...

A tour de rôle, les différents membres du jury expriment leurs opinions, sur la méthodologie de la recherche et ses conclusions ; sur le style et la présentation du mémoire.

Le candidat répond à leurs questions et justifie ses prises de position, "calmement", selon le conseil des textes... !

Le jury seul se retire de la salle de soutenance, et procède à un examen de la valeur du candidat, évalue sa capacité à concevoir, diriger, animer et coordonner des activités de recherche et de valorisation et statue sur la délivrance de l'habilitation et l'attribution de la mention (Passable, Honorable, Très Honorable)

Le président de jury après avoir recueilli l'avis des membres du jury, établit un rapport contresigné par l'ensemble des membres du jury (annexe n°).

Le jury ayant délibéré, retourne dans la salle, et donne au candidat son appréciation.

XII : Le Diplôme

Le titre de docteur est conféré après la soutenance.

Le diplôme délivré au candidat porte :

- la mention : "Docteur de l'établissement X", et le cas échéant, des autres établissements, au sein desquels a été préparé la thèse,
- la mention de discipline ou de spécialité,
- le titre de la thèse ou l'intitulé des principaux travaux du candidat + la date de soutenance,
- les noms et titres des membres du jury.

XIII : Après la soutenance

Si la thèse nécessite des corrections légères ou de fonds, l'auteur a trois mois maximum, pour les effectuer avant le dépôt des exemplaires définitifs, à la B.U.

La thèse est alors transmise à la B.U., selon les modalités du dépôt du 6 novembre 1985 (circulaire, E.N., 85-399) : 3 exemplaires de la thèse + 3 exemplaires du formulaire d'enregistrement de thèse soutenue, rose, qui :

- la signale (selon les normes AFNOR, NFZ 44050, 44051 et sa révision en 1978),
- diffuse l'information à un large public, par le biais autrefois, de la Bibliothèque Nationale [qui a établi périodiquement un catalogue annuel de 1818 à 1978 inclus]
A partir de 1981, l'établissement de ce catalogue est repris par la DBMIST, conjointement avec le C.N.R.S. et l'I.N.I.S.T., qui propose la forme papier ou microfiche, de ce catalogue.
(annexe n°)
A partir de 1989, établissement par Jouve, sous forme de disque laser CD-Thèses d'une bibliographie rétrospective des thèses (depuis 1972 pour les thèses de Lettres, Droit, Sciences humaines, Sciences sociales, Sciences ; depuis 1983, pour les thèses de Médecine, Pharmacie, Odontologie),
- diffuse l'information... auprès du C.N.R.S., qui alimente plusieurs banques de données, dont PASCAL, et Téléthèses,
- diffuse l'information ... par des listes annuelles.

Les catalogues de thèses, représentent donc une bibliographie de bibliographies spécialisées.

Certains organismes privés, en vue de stimuler la recherche dans leur domaine propose un prix récompensant la meilleure thèse soutenue dans l'année, comme par exemple la Clinique du Parc à Lyon, pour des thèses en orthopédie osseuse, biomécanique...



BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



966668E